

Édition 2025



Guide des Labels nationaux du Tourisme Durable

AGENCE RÉGIONALE
GRAND EST
DU TOURISME

La Région
Grand Est


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME

AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



Édito du Président

Adopté en 2023, l'acte 2 de notre schéma régional de développement touristique marque **l'engagement de la Région Grand Est** face aux bouleversements climatiques qui touchent tous les secteurs économiques. La durabilité et la soutenabilité du tourisme constituent désormais **le socle intangible** sur lequel se développe **l'action de notre collectivité** et de son opérateur, l'ART Grand Est, au service des entreprises et des territoires.

Ainsi, notre centre de ressources déploie pour les acteurs institutionnels et socioprofessionnels des outils et des services permettant **d'intégrer les enjeux du tourisme** durable dans leur fonctionnement, leur stratégie ou leur offre.

Ces quatre dernières années, les labels ont pris **une place importante** dans notre économie : ils éclairent et confortent les choix d'une clientèle toujours plus soucieuse de l'impact de son séjour, formalisent et **valorisent l'action des professionnels engagés** et conditionnent même en partie l'obtention d'aides publiques.

Pour toutes ces raisons, ce guide est pratique et utile. Complémentaire de l'ouvrage réalisé par ADN Tourisme et notre réseau des Acteurs du Tourisme Durable, il constitue un **tout premier niveau d'information**, simple et accessible, pour celles et ceux qui cherchent à concrétiser leurs ambitions ou leur sensibilité.

Il reprend en partie le travail du CRT Occitanie, dont je remercie le directeur et les équipes, sur les labels et certifications nationales les plus connus et sera complété par **les démarches portées localement**, signe fort de la diversité, de la maturité et du niveau d'engagement de nos territoires.

Évidemment ce support n'est pas exhaustif. Son format exclusivement numérique permettra de compléter et d'adapter très régulièrement la liste des références, au nom d'un suivi des dynamiques et des performances que nous voulons le plus pertinent et rigoureux possible.

Je vous en souhaite bon usage et, au nom de l'ART Grand Est, vous remercie de l'intérêt porté à ce panel. **La quête d'un tourisme de sens**, soucieux de son impact économique, social et environnemental, en phase avec les besoins des clients autant qu'avec les aspirations des habitants implique **la mobilisation de tous les acteurs** publics et privés. Feuilletter ce guide c'est faire un pas de plus dans la communauté des acteurs engagés.



Henry LEMOINE

Président de l'Agence Régionale
du Tourisme Grand Est

Sommaire

Démarches Entreprises et Territoires

Chapitre 1 - Accessibilité

Destination pour tous	6
Tourisme & handicap	8

Chapitre 2 - Agritourisme

Accueil paysan	12
Bienvenue à la ferme	14

Chapitre 3 - Balnéaire et nautique

Pavillon bleu	16
---------------------	----

Chapitre 4 - Environnement et qualité de vie

Cittaslow	22
Destination d'excellence	24
Forêt d'exception	26
Grand site de France	28
Jardin remarquable	30
Passeport vert	32
Terre saine	34
Valeurs parc naturel régional	36
Villes et villages étoilés	38
Villes et villages fleuris	40

Chapitre 5 - Famille

Famille plus	44
--------------------	----

Chapitre 6 - Hébergements

Accueil vélo	48
Affichage environnemental ADEME	50
Camping qualité	52
Clef verte	54
Ecogestes – gîtes de France	56
Ecogîte – gîtes de France	58
Ecolabel européen ADEME	62

Gîte panda – gîtes de France	64
Hôtels au naturel	66
Rando accueil	68

Chapitre 7 - MICE

Événement éco-engagé	74
ISO 20121	76
LEAD – label événement à ambition durable	78

Chapitre 8 - Montagne

Flocon vert	82
Station verte	84

Chapitre 9 - Restauration

Bistrot de pays	88
Bon pour le climat	90
Écotable	92
FIG food index for good	94
Green food label	96
Maître restaurateur	98

Chapitre 10 - Sites de loisirs, destinations et organisations touristiques

Destination innovante durable	102
Divertissement durable	106
Global destination sustainability index	108
Green destinations	110
NF environnement - sites de visites	112

Chapitre 11 - Tous types d'entreprises, de territoires et autres catégories

ATR agir pour un tourisme responsable	116
B Corp	118
EarthCheck	120
Énergie partagée	122
Engagé RSE (ISO 26 000)	124
Green globe	126
ISO 14 001	128
ISO 50 001	130
LUCIE 26 000	132
Numérique responsable	134
Tourisme équitable (ATES)	138



Chapitre 1. **Accessibilité**

Destinations pour tous 6

Tourisme & handicap 8



© Liz Alton Photography

Destination pour tous



Un groupe de travail procède à la refonte de cette marque. Les informations de cette page sont uniquement à titre d'information



Date création
2012



Type
Marque



Zone géographique
France



Cibles
Collectivités



Structure porteuse

- Direction Générale des Entreprises (DGE)
- Direction Générale de la Cohésion Sociale
- Délégation Ministérielle à l'Accessibilité



Organisme certificateur
Commission Nationale Destination pour tous (CNDPT)



Nb structures engagées
9 territoires engagés en 2023

DESCRIPTION DÉMARCHE

Marque nationale qui distingue des territoires garantissant une offre cohérente et globale accessible, intégrant à la fois l'accessibilité des sites et des activités touristiques, mais aussi l'accessibilité des autres services de la vie quotidienne et de l'ensemble de la chaîne de déplacement sur le territoire concerné. Prend en compte les 4 familles de handicaps (auditif, mental, moteur et visuel).

VALEURS

- Accessibilité, inclusion, accueil



© Henry & Co. Unsplash

CRITÈRES

3 critères :

- Définition du territoire : périmètre, offre touristique-loisirs-répit et prestations de service de la vie quotidienne
- Gouvernance, sensibilisation des acteurs locaux, communication (dont numérique)
- Accessibilité de la destination (qui inclut l'audit sur l'accessibilité dans le dossier de candidature) : la voirie et les espaces publics ; les services de transport ; le cadre bâti

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Attribution de la marque qui se fait dans une démarche de progrès. Le territoire poursuit la démarche de progression suite à l'obtention de la marque. Suivi régulier par la CNDPT

COÛT

- Variable

RENOUVELLEMENT

- S'engager à poursuivre le développement de la destination touristique dans une démarche de progrès

DURÉE DE VALIDITÉ

- 5 ans

COMMENT S'ENGAGER

1. Répondre à l'appel à candidature
2. Accompagnement ministériel
3. Dépôt du dossier de candidature en ligne
4. Présentation de la candidature en Commission Nationale
5. Délibération de la Commission Nationale et attribution de la marque
6. Promotion du territoire labellisé

COORDONNÉES

Direction Générale des Entreprises (DGE)
- Sous-Direction du Tourisme
Ministère de l'Economie, des Finances
et de la Relance
75703 Paris Cedex 13

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/tourisme/tourisme-pour-tous-et-accessibilite/destination-pour-tous-marque-pour-valoriser-tourisme-accessible>
destinationpourtous.dge@finances.gouv.fr

Association Tourisme et Handicaps
75017 Paris
<https://tourisme-handicaps.org/les-marques-nationales/destination-pour-tous/destinationpourtous@sfr.fr>

Tourisme et handicap



FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Date création

2001



Type

Marque d'État



Zone géographique

France et DOM



Cibles

Sites et équipements touristiques
(hébergements, restauration, visites,
loisirs, lieux d'information touristique)



Structure porteuse

- Direction Générale des Entreprises (DGE)
- ADN Tourisme
- Association Tourisme et Handicaps



Organisme certificateur

Commission territoriale
interdépartementale ou régionale
et recours possible
en commission nationale



Nb structures engagées

3679 établissements labellisés
(janvier 2025)

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

Marque d'État qui identifie les établissements répondant aux besoins spécifiques des touristes en situation de handicap qu'il soit auditif, mental, moteur ou visuel.

VALEURS

- Accessibilité, inclusion, accueil



© Annie Spratt - Unsplash

CRITÈRES

6 grilles de labellisation différentes correspondant à :

- Hébergement ERP
- Hébergement non ERP
- Visite
- Restauration
- Information touristique
- Loisirs

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Visite et évaluation de l'ensemble du site et de ses services par un binôme d'experts, sur les 4 familles de handicaps

COÛT

- La marque est gratuite tout comme le transport des évaluateurs en Grand Est
- Plaque = 240€ TTC pour 5 ans (durée de la labellisation)

DURÉE DE VALIDITÉ

- 5 ans (renouvelable)

RENOUVELLEMENT

- Par avenant après contrôle du maintien des critères d'accueil et d'accessibilité

COMMENT S'ENGAGER

1. **Dépôt de candidature à faire auprès du relais local**
2. **Accompagnement par le relais local Tourisme et Handicap :**
tourisme-handicap.gouv.fr
3. **Visite d'évaluation**
4. **Passage en commission territoriale**
5. **Promotion de la marque Tourisme et Handicap**

COORDONNÉES

Direction Générale des Entreprises (DGE) - Sous-Direction du Tourisme
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique

75012 Paris

tourisme-handicap.gouv.fr

Association Tourisme et Handicaps
75016 Paris

tourisme-handicaps.org

ass-tourisme-et-handicaps@orange.fr

Grand Est

<https://tourisme-handicaps.org/les-marques-nationales/tourisme-handicap/th-presentation/th-contacts-region/>





Chapitre 2.

Agritourisme

Accueil paysan 12

Bienvenue à la ferme 14

Accueil paysan



Date création
1987



Type
Marque



Zone géographique
International



Cibles
Hébergements, produits
et repas paysans, activités
et animations, accueil d'enfants,
accueil social, accueil d'artistes



Structure porteuse
Fédération Nationale Accueil Paysan



Organisme certificateur
Associations locales



Nb structures engagées
1 200 en France et à l'international

DESCRIPTION DÉMARCHE

Accueil Paysan est un réseau d'éducation populaire rassemblant des hommes et des femmes qui pratiquent l'accueil à la ferme en milieu rural. Ensemble, ils s'engagent en faveur d'une agriculture paysanne et d'un tourisme durable, équitable et solidaire.

VALEURS

- **Soutien à l'agriculture paysanne**
et au tourisme rural
- **Valorisation des territoires**
et des produits locaux



© Vincent Müller

CRITÈRES

- Respecter la charte d'engagement du réseau qui comporte 10 points

PRÉREQUIS

- Être porteur d'un projet d'accueil à la campagne, en adéquation avec l'éthique du réseau et porter un lien à la terre
- Partager le projet politique, les valeurs et l'éthique du réseau
- S'engager et s'impliquer dans la vie associative du réseau

COÛT

La cotisation est composée d'une part fixe, commune à tous les adhérents et d'une part additionnelle :

- Part fixe établie à 100€, excepté pour les adhérents uniquement labellisés « produits paysans », pour qui elle est de 50€
- Part additionnelle calculée selon un système de tranches. La tranche d'appartenance est déterminée par un coefficient attribué à chaque structure adhérente en fonction de ses capacités d'accueil

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Visite technique basée sur des aspects techniques et règlementaires

RENOUVELLEMENT

- Appel annuel de cotisation

DURÉE DE VALIDITÉ

- 3 à 5 ans (renouvelable)

COMMENT S'ENGAGER

- 1. Prendre contact avec l'association la plus proche et retourner une fiche de renseignements**
- 2. Participer à un temps de rencontre et d'intégration**
- 3. Visite technique pour vérifier la conformité de la structure d'accueil vis-à-vis du cahier des charges Accueil Paysan et de la législation en vigueur**
- 4. Inscription sur le site internet Accueil Paysan**

COORDONNÉES

Fédération Nationale
Accueil Paysan
38100 Grenoble
accueil-paysan.com

info@accueil-paysan.com

Grand Est
<https://www.accueil-paysan.com/fr/notre-reseau/nos-associations-locales/#grd-est>

Bienvenue à la ferme



Date création

1988



Type

Marque et réseau



Zone géographique

France



Cibles

Agriculteurs ou collectifs d'agriculteurs pratiquant une activité de vente directe ou d'accueil à la ferme



Structure porteuse

Chambres d'agriculture



Organisme certificateur

Commission Départementale d'Agrément



Nb structures engagées

10 000 agriculteurs accompagnés par Bienvenue à la ferme

DESCRIPTION DÉMARCHE

Bienvenue à la ferme est le 1^{er} réseau agricole en France de vente directe et d'accueil à la ferme : hébergement, restauration, loisirs. Il favorise la rencontre entre les Français et le monde agricole.

VALEURS

- **Produits locaux de qualité**
- **Cadre authentique**
- **Accueil personnalisé** privilégiant l'échange et la proximité
- **Valorisation d'une agriculture durable et responsable**



© The Explorers - Valentin Pasaut

CRITÈRES

- Respecter une charte éthique et un cahier des charges national avec des critères spécifiques

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Audit terrain tous les 3 à 5 ans
- Commission d'agrément locale avec les conseillers techniques de la Chambre d'agriculture départementale, les élus Bienvenue à la ferme de la Chambre départementale et parfois d'autres organismes externes (Offices de tourisme, administration territoriale de l'Etat, etc.)
- Prévision de sanction : délai de mise en conformité puis nouvelle visite terrain. Sanction à terme : retrait de l'agrément
- Suivi d'amélioration continue : relation régulière entre le conseiller Bienvenue à la ferme et les adhérents
- Visite de suivi tous les 3 à 5 ans

DURÉE DE VALIDITÉ

- Adhésion sur 1 an en lien avec la cotisation, peut être reconduite automatiquement
- Visite de suivi tous les 3 à 5 ans

COÛT

- Montant de la cotisation propre à chaque département

RENOUVELLEMENT

- Autodiagnostic à compléter tous les ans par l'adhérent
- Visite de suivi tous les 5 ans

COMMENT S'ENGAGER

- **Prendre contact avec l'une des Chambres d'agriculture en Grand Est**

PRÉREQUIS

- **Être un agriculteur cotisant à la MSA et couvert par l'AMEXA et/ou faire partie d'un collectif d'agriculteurs**
- **Pratiquer une activité de vente directe (à la ferme, en marché, en magasin de producteurs...) ou d'accueil à la ferme (hébergement, restauration, loisirs...)**

COORDONNÉES

Chambres d'Agriculture France
75000 Paris

chambres-agriculture.fr

bienvenue-a-la-ferme.com

accueil@apca.chambagri.fr

Grand Est :

<https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/grandest/contact>










Chapitre 3.
**Balnéaire et
nautique**

Pavillon bleu18





	Date création 1985
	Type Label
	Zone géographique International
	Cibles Communes avec sites de baignade et ports de plaisance
	Structure porteuse - Teragir
	Organisme certificateur Jury français puis jury international composés de plusieurs instances
	Nb structures engagées En 2023, le palmarès Pavillon Bleu compte 405 plages sur 192 communes et 105 ports de plaisance labellisés

DESCRIPTION DÉMARCHE

Le label récompense les plages et les ports de plaisance qui mènent une politique de développement touristique durable. L'objectif est de limiter l'impact des activités touristiques et maritimes sur l'environnement et économiser les ressources. Le Pavillon Bleu est un label international de tourisme durable remis chaque année aux plages et aux ports de plaisance qui mettent en œuvre, de manière permanente, une politique touristique respectueuse de l'environnement et de l'humain.

VALEURS

- **Qualité environnementale et des eaux, protection du milieu marin et de la nature, sensibilisation à l'environnement**

CRITÈRES

Critères impératifs et critères optionnels :

Communes/plages :

- Eau et assainissement
- Biodiversité et gestion du milieu naturel
- Sécurité

- Gestion des déchets
- Éducation et formation au développement durable
- Accessibilité
- Équipements et services
- Sobriété
- Information aux usagers

Ports de plaisance :

- Eau et assainissement
- Biodiversité et gestion du milieu naturel
- Sécurité
- Gestion des déchets
- Éducation et formation au développement durable
- Équipements et services
- Sobriété
- Information aux usagers
- Gouvernance responsable

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Visite de contrôle chaque été par un auditeur-conseil de Teragir

DURÉE DE VALIDITÉ

- 1 an

COÛT

- Frais qui correspondent à l'étude des dossiers et à leur suivi, à la présentation au jury national et à la visite de contrôle. Les frais varient en fonction du nombre d'habitants pour les communes et en fonction du nombre d'anneaux pour les ports

RENOUVELLEMENT

- La candidature est volontaire et à renouveler chaque année

COMMENT S'ENGAGER

- 1. Déposer un dossier de candidature auprès de Teragir via l'espace professionnel**
- 2. Première visite de terrain auprès des nouveaux candidats**
- 3. Dossiers présentés au jury français du Pavillon Bleu qui émet un avis et peut suggérer des pistes d'amélioration**
- 4. Les dossiers reçus par le jury français sont présentés au jury international**
- 5. Visites de contrôle effectuées pendant la saison touristique**

COORDONNÉES

Teragir

75009 Paris

<https://pavillonbleu.org/>

pavillonbleu@teragir.org





Chapitre 4.

Environnement et qualité de vie

Cittaslow.....	22
Destination d'excellence	24
Forêt d'exception.....	26
Grand site de France	28
Jardin remarquable.....	30
Passeport vert.....	32
Terre saine	34
Valeurs parc naturel régional.....	36
Villes et villages étoilés	38
Villes et villages fleuris	40



Cittaslow



Date création
1999



Type
Label



Zone géographique
International



Cibles

Communes de moins de 50 000
habitants



Structure porteuse
Cittaslow International



Organisme certificateur
Cittaslow International avec le
concours du Réseau National



Nb structures engagées
À l'échelle internationale : près de 290
villes labellisées dans 32 pays
À l'échelle nationale : 13 villes
labellisées

DESCRIPTION DÉMARCHE

Label international qui valorise la qualité de vie des citoyens et des communautés locales des villes et villages de petite taille.

VALEURS

- Qualité du cadre de vie, « bien vivre », respect de l'environnement, protection du patrimoine et des traditions, convivialité



© Valentin Pacaut / The Explorers

CRITÈRES

72 critères relatifs à 7 axes :

- L'énergie et l'environnement
- Les infrastructures
- La qualité urbaine
- L'agriculture, l'artisanat et le tourisme
- L'hospitalité, la formation et la sensibilisation
- La cohésion sociale
- Les partenariats

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Vérification du respect des critères tous les 5 ans

RENOUVELLEMENT

- La grille des critères doit être présentée faisant état des actions menées depuis la labellisation et des projets en cours

DURÉE DE VALIDITÉ

- 5 ans

COÛT

- Cotisation annuelle de 600 à 3 500 € selon la taille de la commune

COMMENT S'ENGAGER

- **Prendre contact avec le Réseau France qui communique tous les éléments nécessaires (grille de critères, charte...) et qui peut accompagner la démarche**

COORDONNÉES

Réseau Cittaslow France

32300 Mirande

<https://cittaslow.fr/>

contact@ot-mirande.com



Destination d'excellence



Date création
2024



Type
Label



Zone géographique
France



Cibles
Hôtellerie, hôtellerie restauration, hôtellerie de plein air, résidence de tourisme et villages vacances, chambres d'hôtes, visites guidées, caveaux et points de vente, lieux de visite



Structure porteuse
- Atout France



Organisme certificateur
Organisme évaluateur habilité par Atout France. L'accompagnement par un partenaire du label est obligatoire pour tout candidat à labellisation jusqu'au 31 décembre 2025 et la procédure est inscrite par le partenaire sur la plateforme de gestion du label gérée par Atout France

DESCRIPTION DÉMARCHE

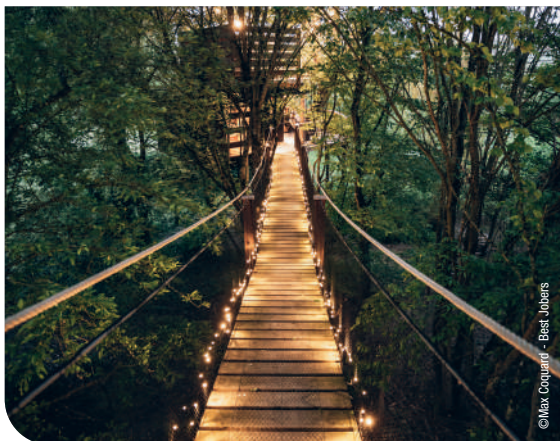
Le nouveau label Destination d'Excellence vise au renforcement de la qualité sur tout le champ de l'offre touristique : hébergements, restauration, lieux de visites ou de loisirs, lieux d'information touristiques (offices de tourisme notamment), transports.

Il se substitue à la marque « Qualité Tourisme » depuis mai 2024.

Ce label renforcera le niveau d'exigence en matière d'éco-responsabilité et d'information des publics en situation de handicap, conformément aux objectifs du Plan Destination France.

VALEURS

- Qualité d'accueil, éco-responsabilité, inclusion



©Max Coquard - Best Jubbers

CRITÈRES

Voir le référentiel correspondant à son secteur d'activité :

<https://www.atout-france.fr/fr/destination-dexcellence>

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Audit

RENOUVELLEMENT

- Après évaluation par un organisme évaluateur indépendant

DURÉE DE VALIDITÉ

- 5 ans

COÛT

- Afin de faciliter le lancement de ce nouveau label, l'État met en place un dispositif exceptionnel permettant aux professionnels d'obtenir une prise en charge du coût des audits nécessaires à l'obtention de la labellisation

COMMENT S'ENGAGER

Contactez le label :

destinationdexcellence@atout-france.fr

COORDONNÉES

Atout France

75014 Paris

<https://www.atout-france.fr/fr/destination-dexcellence>



Forêt d'exception



Date création
2008



Type
Label



Zone géographique
France



Cibles
Forêts domaniales, forêts publiques
(forêts domaniales, communales,
départementales...)



Structure porteuse
ONF



Organisme certificateur
Au niveau national : un comité
national d'orientation (représentants
des ministères de tutelle, d'experts
interdisciplinaires, de représentants de
l'ONF) pilote le label
Pour chaque projet : un comité
de pilotage local (collectivités,
gestionnaires forestiers, représentants
de la société civile, ...) fixe les objectifs
et définit un programme d'action
adapté au contexte et aux enjeux



Nb structures engagées
En 2023, 15 projets labellisés au niveau national

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

Le label consacre à la fois la qualité d'un massif forestier - en termes de biodiversité, paysages, éléments culturels et sylvicoles, patrimoine social - et l'exemplarité des actions menées par les partenaires engagés dans la démarche.

VALEURS

- **Mise en œuvre d'une gestion multifonctionnelle équilibrée des forêts publiques**
- **Ancrage territorial des massifs forestiers renommés**
- **Fédération et concertation avec les acteurs locaux**
- **Mise en valeur du patrimoine naturel**

CRITÈRES

Les forêts sélectionnées sont représentatives du caractère "d'exception" selon les critères suivants :

- Elles doivent reposer sur un socle patrimonial témoignant du rapport marqué et continu de l'homme et la forêt au fil des siècles, qu'il soit naturel ou historique

- Les forêts bénéficient d'une multifonctionnalité affirmée, répondant aux diverses fonctions de la forêt : économie, environnement et société
- La présence d'une dynamique locale forte et la capacité des acteurs de la forêt à participer à la réflexion d'aménagement durable du territoire auquel elle appartient

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Pour chaque projet, un binôme de rapporteurs est désigné parmi les membres du comité national d'orientation du label. Il est chargé de soutenir les comités de pilotage locaux dans le montage de leur projet ainsi que dans sa mise en œuvre
- Le label repose sur une charte définissant les critères à respecter. Les grandes étapes de la démarche sont également formalisées au niveau national et communes à tous les projets

- Il existe une volonté d'innovation et de progrès technique dans le domaine de l'aménagement des sites naturels

RENOUVELLEMENT

- Tous les 5 ans, les comités de pilotage locaux réalisent le bilan des années écoulées. Celui-ci permet aux partenaires de définir de nouveaux objectifs communs si l'évolution des enjeux locaux le justifie, d'arrêter un nouveau programme d'actions et au besoin de réorganiser la gouvernance du projet : sur cette base, ils présentent au comité national d'orientation une demande de renouvellement du label pour une durée de 5 ans

DURÉE DE VALIDITÉ

- 5 ans

COMMENT S'ENGAGER

1. Première phase d'animation et de débat : un protocole d'accord est établi par les membres du comité de pilotage pour préciser les grandes orientations structurantes du projet local. Par sa signature, chaque partenaire marque son adhésion à la charte nationale et son engagement dans le projet.
2. Cette première étape officialise l'inscription d'une forêt présélectionnée dans la démarche de labellisation Forêt d'Exception
3. Mise en place d'un contrat de projet qui précise l'ensemble des voies et moyens mis en œuvre pour rendre la forêt éligible au label Forêt d'Exception. Opérationnel, il décline les orientations stratégiques et objectifs dans un programme d'actions, avec une évaluation du budget et le plan de financement prévisionnel correspondant. Il explicite les liens et engagements des partenaires
4. Le comité de pilotage local dépose un dossier de candidature au label au niveau national, après la validation du contrat de projet par les partenaires. Ce dossier de candidature constitue le support permettant au comité national d'orientation d'évaluer le projet et d'émettre un avis sur l'opportunité de labelliser la forêt

COORDONNÉES

Siège de l'ONF

94704 Maisons-Alfort
Cedex

<https://www.onf.fr/foret-exception>

Grand Est

Strasbourg, Nancy,
Saint-Memmie

dt.grandest@onf.fr

Grand site de France



Date création

2000



Type

Label



Zone géographique

France



Cibles

Sites classés au titre de la loi de 1930 de grande notoriété et de forte fréquentation



Structures porteuses

- Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et DREAL
- Réseau des Grands Sites de France
- Collectivités locales gestionnaires des Grands Sites de France labellisés et en projet



Organisme certificateur

- Avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages et du réseau des Grands Sites de France
- Décision ministérielle, signée du Ministre en charge de l'environnement



Nb structures engagées

51

DESCRIPTION DÉMARCHE

Promouvoir la bonne préservation des paysages emblématiques et la mise en valeur des sites classés français de grande notoriété et de très forte fréquentation. Préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager du territoire, un accueil du public à la hauteur des qualités du site dans le respect des habitants et du caractère des lieux, ainsi que la valorisation culturelle et économique du territoire.

VALEURS

- **Gestion durable des sites classés, préservation des paysages, mise en œuvre des principes du développement durable sur les sites classés, tourisme durable, respect de l'esprit des lieux**

CRITÈRES

4 conditions d'éligibilité doivent être remplies pour s'engager Grand Site de France :

- Être un site classé, au titre de la loi du 2 mai 1930, pour son intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, pour une partie significative du territoire, avec un périmètre de classement pertinent pour l'efficacité et la lisibilité de la procédure de protection
- Être un territoire dont le paysage est remarquable, emblématique et de forte notoriété

- Connaître des difficultés d'entretien et de gestion, liées à une grande fréquentation (au point de perdre les qualités qui sont à l'origine de sa réputation)
- Faire l'objet d'une volonté de restauration, de préservation et de gestion partenariale pérenne, soutenue par un large consensus au niveau local

RENOUVELLEMENT

- Renouvellement du label tous les 6 ans, dans des conditions identiques à celles de son attribution

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Validation du programme d'actions par la CDNPS, CSSPP...
- Bilan du projet de label

DURÉE DE VALIDITÉ

- 6 ans

COÛT

- Inhérent aux aménagements, à la mise en valeur et à la gestion du site

COMMENT S'ENGAGER

1. Le président de la structure gestionnaire fait la demande officielle au ministre de l'Écologie, via le préfet de région, d'entrée en Opération Grand Site (OGS)
2. Après accord du ministère d'entrée en OGS, la structure gestionnaire élabore un projet et un programme d'actions Opération Grand Site. Celui-ci passera pour avis en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) puis en Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP). Afin de préparer cet examen, l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) désigne un membre de l'Inspection Générale pour effectuer une mission de terrain et rapporter devant la commission
3. Une fois le programme d'actions Opération Grand Site validé, la structure gestionnaire le met en œuvre
4. Le dossier de candidature au label Grand Site de France passe pour avis en commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CNDPS). Afin de préparer cet examen, le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) désigne un membre de l'Inspection générale pour effectuer une mission de terrain et rapporter devant la commission. Le Réseau des Grands Sites de France adresse également un avis
5. Le label Grand Site de France est attribué par décision ministérielle à l'organisme de gestion qui en fait la demande. Celle-ci est signée par le ministre chargé des sites et publiée au bulletin officiel du ministre chargé des sites

COORDONNÉES

Réseau des Grands Sites de France

75006 Paris

<https://www.grandsitedefrance.com/index.php>

contact@grandsitedefrance.com



Jardin remarquable



Date création

2004 (Circulaires du 17 février 2004 et du 29 octobre 2008 prises en application du décret du 19 mai 2003 portant création du Conseil national des parcs et jardins)



Type

Label attribué par le préfet de Région



Zone géographique

International



Cibles

Jardins et parcs



Structure porteuse

- Ministère de la Culture



Organisme certificateur

Ministère de la Culture



Nb structures engagées

47 = nombre de jardins labellisés dans le Grand Est

DESCRIPTION DÉMARCHE

Le label Jardin Remarquable distingue des jardins et des parcs, présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, qu'ils soient publics ou privés, dont le but n'est pas essentiellement commercial.

VALEURS

- **Préservation des essences, du paysage, transmission et partage de connaissances, valorisation des jardins et du patrimoine naturel, sensibilisation à l'éco-responsabilité**

CRITÈRES

- Le label engage les propriétaires à assurer un entretien régulier de leur jardin, à l'ouvrir à la visite au moins 40 jours dans l'année et 6h par jour, à participer au moins à une opération nationale, à mettre à la disposition du public des documents d'information et à apposer dans un lieu visible du public une plaque émaillée reprenant le logotype du label Jardin Remarquable

COMMENT S'ENGAGER

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Visite du groupe de travail « label jardin remarquable » au moins une fois durant la période d'attribution

DURÉE DE VALIDITÉ

- 5 ans

COÛT

- Aucun pour la DRAC

RENOUVELLEMENT

- Possible tous les 5 ans

1. Dépôt d'une demande de label auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, constituée d'un dossier comportant différentes pièces énoncées par les textes (circulaires du 17 février 2004 et du 29 octobre 2008 prises en application du décret du 19 mai 2003 portant création du Conseil national des parcs et jardins)

COORDONNÉES

DRAC Grand Est

67000 Strasbourg / 57000 Metz

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Grand-Est/aides/labels/Label-Jardin-remarquable>



Passeport vert



Date création

2012



Type

Dispositif d'accompagnement



Zone géographique

International



Cibles

Territoires, collectivités et destinations locales



Structures porteuses

- Programme de l'ONU pour l'environnement
- Butterfly Tourism



Organisme certificateur

- Butterfly Tourism



Nb structures engagées

7

DESCRIPTION DÉMARCHE

La démarche Passeport Vert ou Green Passeport est un dispositif international créé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement dont l'objectif est de créer des destinations d'excellence sur le plan du tourisme durable. Une convention est signée entre un territoire touristique et le Programme de l'ONU pour l'Environnement.

VALEURS

- Démarche de progrès, démarche collective incluant les parties prenantes d'un territoire, mise en œuvre des objectifs de développement durable de l'ONU



© ART GE - Pierre DeTomiane

CRITÈRES

Aucun mais le territoire définit son plan d'action et ses indicateurs de suivi

COÛT

- Gratuit auprès de l'ONU
- Outil et formation proposés par Betterfly Tourism payants : coût variable en fonction de la taille du territoire et la possibilité de prise en charge via la formation

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Rapport d'avancement auprès du Programme de l'ONU pour l'Environnement

DURÉE DE VALIDITÉ

- 3 ans

RENOUVELLEMENT

- Tous les 3 ans

COMMENT S'ENGAGER

1. Demande d'information auprès de Betterfly Tourism

COORDONNÉES

Programme de l'ONU pour l'Environnement

75015 Paris

<https://www.unep.org/fr>

helena.rey@un.org

ou maelys.nizan@un.org

Betterfly Tourism

44000 Nantes

<https://www.betterfly-tourism.com>





Date création

2015



Type

Label



Zone géographique

France



Cibles

Collectivités



Structures porteuses

- Ministère de la Transition Écologique



Organisme certificateur

- Ministère de la Transition Écologique
- Comité de gestion et d'octroi du label
- Les porteurs de chartes vers le zéro pesticide, membres du réseau
- Le secrétariat du label est assuré par Plante & Cité, l'animateur de la plateforme www.ecophyto-pro.fr



Nb structures engagées

726 collectivités labellisées

DESCRIPTION DÉMARCHE

Un label pour valoriser les communes exemplaires et faciliter le passage au zéro pesticide. La France s'est engagée à la réduction de l'utilisation des pesticides et la protection contre leurs impacts nocifs sur l'Homme et l'environnement. Dans ce contexte, plusieurs régions ont mis en place des chartes régionales afin d'accompagner les collectivités volontaires vers le zéro pesticide et labelliser celles ayant un niveau d'excellence « Terre saine, communes sans pesticides ». Pour obtenir le label Terre saine, la collectivité doit avoir cessé l'usage de pesticides dans tous les espaces publics qui relèvent de la responsabilité de la collectivité territoriale.

VALEURS

- Développement durable, respect de l'environnement, biodiversité, politique zéro pesticide



CRITÈRES

- La collectivité territoriale doit avoir stoppé l'usage des pesticides, de produits phytosanitaires et d'antimousses (produits biocides comme définis par le règlement européen (UE) n°528/2012 et destinés à éliminer ou prévenir l'apparition des mousses, algues et lichens sur les trottoirs), depuis au moins un an sur l'ensemble des espaces publics gérés en régie territoriale ou par un prestataire de service externe

COÛT

- Gratuit sauf si audit externe pour une collectivité non adhérente à la charte régionale

RENOUVELLEMENT

- Après un audit de contrôle au bout des 3 ans

DURÉE DE VALIDITÉ

- 3 ans

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Si la collectivité est inscrite dans une charte régionale d'accompagnement vers le zéro pesticide, celle-ci bénéficie d'audits de contrôle in situ pour passer les différentes étapes jusqu'à la possibilité de prétendre au label national Terre Saine
- Une fois labellisée Terre Saine, un contrôle auprès de la collectivité est réalisé tous les 3 ans par la charte régionale d'accompagnement qui a proposé son dossier de candidature
- Le bénéficiaire s'engage à faire part de tous les changements relatifs aux critères d'attribution du label
- Si la collectivité n'est pas accompagnée dans le cadre d'une charte régionale, celle-ci doit être contrôlée par une structure auditrice indépendante et reconnue par le comité de gestion du label

COMMENT S'ENGAGER

La collectivité dépose un dossier de candidature en ligne sur le site <https://www.ecophyto-pro.fr/> en y joignant plusieurs pièces justificatives obligatoires :

- Le courrier du maire / délibération du conseil municipal actant le dépôt d'un dossier de candidature et certifiant la véracité des informations déclarées
- Le diplôme, la grille d'audit, le rapport de visite remplis par l'organisme auditeur lors de la visite du terrain certifiant la bonne conformité des pratiques de gestion par rapport au règlement du label Terre Saine

Le questionnaire interroge la collectivité sur son territoire, ses pratiques de gestion, la stratégie de formation des agents techniques et sa communication auprès des élus, agents et habitants. À la fin de chaque session de labellisation, le comité de gestion se réunit pour analyser l'ensemble des dossiers de candidature et valider le palmarès

COORDONNÉES

Plante & Cité - Maison du végétal

49066 ANGERS Cedex 1

<https://www.ecophyto-pro.fr/>

contact@plante-et-cite.fr



Valeurs parc naturel régional



Date création
2016



Type
Marque collective simple



Zone géographique
France



Cibles
Tout acteur économique dont le siège social est installé sur le territoire d'un PNR répondant aux exigences de la marque en traduction des valeurs des Parcs naturels régionaux



Structure porteuse

- État français : propriétaire de la marque
- Fédération des Parcs naturels régionaux de France/Commission nationale « marque » : organisme de gestion nationale (mise en cohérence inter-Parcs et conduite du plan de déploiement national)
- Syndicats mixtes de gestion des Parcs naturels régionaux : organismes de gestion sur leurs territoires (attribution de la marque et accompagnement des entreprises)



Organisme certificateur
Le Parc naturel régional concerné par le territoire du bénéficiaire



Nb structures engagées
49 parcs engagés sur l'ensemble du territoire
+ 2100 entreprises

DESCRIPTION DÉMARCHE

Reconnaissance attribuée aux entreprises situées sur un PNR pour leur engagement au sein de leur territoire, en faveur de la préservation et la valorisation des patrimoines remarquables et du développement local solidaire.

La marque est un moyen pour les producteurs et prestataires de se différencier et de se valoriser en adhérant à la philosophie des PNR. La marque Valeurs Parc peut s'apposer sur des produits artisanaux, agricoles, des services touristiques et pédagogiques.

À chaque type de produit ou service correspond un référentiel d'exigences commun aux Parcs, traduisant les valeurs des Parcs en critères. L'obtention de la marque se fait par la signature d'une convention de marquage entre le Parc et l'entreprise bénéficiaire après audit vérifiant la satisfaction des exigences.

VALEURS

- **L'attachement au territoire**
- La culture d'une **forte dimension humaine**
- **Le respect de l'environnement** et la contribution au **renforcement de la richesse du patrimoine**

CRITÈRES

La convention d'utilisation comporte une présentation des engagements mutuels et un référentiel de critères obligatoires (en traduction des 3 valeurs : **environnement et patrimoine, humain et social, attachement au territoire**) qui sont de 3 sortes :

- **17 exigences** « entreprise » relatives à sa démarche éthique communes à toutes
- **Des critères par domaine** : agriculture, tourisme/pédagogie et artisanat/industrie
- **Des critères par secteur d'activité**

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Audit obligatoire lors de la phase d'agrément puis durant la période de la convention, et avant tout renouvellement de celle-ci
- Sur la base du rendu d'audit, la commission marque du Parc décide d'attribuer ou non la marque aux entreprises candidates
- Les principes d'audit ont été arrêtés dans le cadre d'un processus validé par la commission nationale (avec une grille de montants commune)
- Le mode de contrôle (internalisé ou externalisé) est laissé à la libre décision du Parc en fonction de son contexte

DURÉE DE VALIDITÉ

- 5 ans

COÛT

- Cotisation annuelle fixée en fonction de la taille de l'entreprise (en nombre d'ETP)

RENOUVELLEMENT

- Après un nouvel audit au bout des 5 ans

COMMENT S'ENGAGER

- 1. Formulation de la demande de candidature auprès de son PNR, au terme d'une sollicitation de l'entreprise ou du Parc**
- 2. Proposition du Parc de réunir un collectif d'entreprises concernées par secteur d'activité pour la rédaction d'une convention d'utilisation de la marque, à l'issue d'un travail entre ces entreprises et le PNR dont il dépend, sur la base d'un référentiel commun au réseau des Parcs**
- 3. Soumission du projet de convention d'utilisation de la marque par le Parc à la Commission nationale marque de la Fédération des PNR pour validation**
- 4. Audit des entreprises candidates par le Parc (ou expert externe) sur la base du référentiel finalisé**
- 5. Signature de la convention d'utilisation entre le Parc et chaque entreprise bénéficiaire de la marque**
- 6. Mise en place d'un plan d'accompagnement des entreprises bénéficiaires de la marque par le Parc durant la durée de la convention**

COORDONNÉES

Fédération des Parcs
naturels régionaux de France
75010 Paris

parcs-naturels-regionaux.fr



Villes et villages étoilés



Date création

2009



Type

Label national



Zone géographique

France



Cibles

Toutes les communes et territoires



Structures porteuses

– Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN)



Organisme certificateur

– ANPCEN



Nb structures engagées

722 communes labellisées et 4 territoires de 4 régions différentes distingués (labels actuellement validés)

DESCRIPTION DÉMARCHE

Ce label national original valorise les communes et territoires qui agissent volontairement contre la pollution lumineuse par une approche plus globale des éclairages extérieurs pour réduire leurs différents impacts, en modifiant d'abord la conception et les pratiques et en associant habitants et acteurs locaux.

VALEURS

- Réduire la pollution lumineuse et ses multiples impacts notamment sur la vision, le sommeil et la santé des humains, sur la faune et la flore, les gaspillages énergétiques et climatiques, les dépenses publiques inutiles
- Encourager une approche globale des enjeux et des actions permettant des choix cohérents pour 20 à 30 ans. Par exemple, viser seulement les économies d'énergie ne conduit pas forcément à la réduction de la quantité de lumière émise. Parfois même, au contraire...
- Préserver un rythme naturel et l'environnement. Maintenir une capacité d'observation du ciel étoilé, à l'œil nu, partout en France et non pas en quelques lieux seulement, à faible démographie.

CRITÈRES

(Actualisable par édition)

- Questions obligatoires et questions complémentaires
- Questionnaire disponible après inscription en ligne, lors d'une ouverture d'édition

- Les communes et territoires répondent à des questions portant sur leurs objectifs et sur l'ensemble de leurs actions : réduction ou non des durées d'éclairage, horaires ; prévention des lumières intrusives ; information, consultation des habitants ; économies d'énergie et financières visées et réalisées ; sensibilisation sur la pollution lumineuse, découverte de la biodiversité nocturne, changements techniques éventuels...
- Appliquer la réglementation est une obligation et sans autres actions volontaires ou au-delà des règles actuelles ne permet pas d'être labellisé
- Le label permet d'acquérir de 1 à 5 étoiles, selon la notation obtenue

RENOUVELLEMENT

- À l'issue de la période de validité au minimum et à n'importe quelle édition pour augmenter le nombre d'étoiles obtenues par exemple

COÛT

(Actualisable par édition)

- Gratuit pour les communes de moins de 200 habitants
- 50 € pour les communes entre 200 et 4 999 habitants
- 100 € pour les communes de plus de 5 000 habitants

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Suivi assuré par le réseau des correspondants locaux de l'ANPCEN

DURÉE DE VALIDITÉ

(Actualisable)

- 5 ans

COMMENT S'ENGAGER

1. Demander son inscription en ligne en acceptant le règlement : contribuer aux frais techniques modiques pour les communes, les plus petites sont exemptées
2. Après confirmation de l'inscription, remplir le questionnaire en ligne pour réunir les informations demandées
3. Valider le questionnaire/ la candidature
4. Dépouillement des résultats, vérifications ou demandes d'informations complémentaires éventuelles, tenue d'un jury national qui distingue spécifiquement certains labellisés
5. À l'issue du concours, toutes les communes participantes (ayant obtenu le label ou pas) reçoivent à titre gracieux une évaluation personnalisée avec des recommandations de progrès de l'ANPCEN
6. Les labellisés et distingués reçoivent un diplôme personnalisé remis en présence des médias et des habitants. Deux campagnes de presse nationales sont réalisées

COORDONNÉES

Association Nationale de la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes

https://www.anpcen.fr/?id_rub=19

info@anpcen.fr

concours@villesetvillagesetoiles.fr



Villes et villages fleuris



Date création

1959



Type

Label



Zone géographique

France



Cibles

Communes



Structure porteuse

- Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)



Organisme certificateur

Organismes certificateurs régionaux et CNVVF



Nb structures engagées

4 707

DESCRIPTION DÉMARCHE

Ce label récompense l'engagement des communes qui œuvrent pour un environnement favorable à la qualité de vie, à l'attractivité résidentielle, au développement économique et touristique.

VALEURS

- Qualité de vie
- Attractivité
- Écologie
- Lien social



©Herbert Schroyen

COMMENT S'ENGAGER

CRITÈRES

Une soixantaine de critères répartis en 7 thématiques :

- La visite du jury
- La mise en œuvre du projet municipal
- L'animation et la promotion de la démarche
- Le patrimoine végétal et le fleurissement
- La gestion environnementale
- La qualité de l'espace public
- L'analyse des aménagements par espace

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Par le jury régional pour les communes 1 à 3 Fleurs et par le jury national pour les communes 4 Fleurs

DURÉE DE VALIDITÉ

- 3 ans

COÛT

- Inscription gratuite pour les communes non labellisées
- Cotisation annuelle obligatoire pour les communes labellisées de 1 à 4 Fleurs, calculée en fonction du nombre d'habitants, à régler auprès du CNVFF

RENOUVELLEMENT

- Après contrôle par le jury régional ou national au bout des 3 ans

La démarche repose sur une organisation à 3 niveaux :

1. Le département : visite et accompagne les communes inscrites : pré-sélection des communes pour l'accession à la 1ère Fleur : attribue la 1ère Fleur dans certains cas
2. La région : contrôle et attribue les labels 1, 2 et 3 Fleurs ; propose des communes 3 Fleurs au CNVFF pour l'attribution de la 4ème Fleur Villes et villages fleuris
3. Le national (CNVFF) : contrôle et attribue la 4ème Fleur ; décerne la « Fleur d'Or » et les prix nationaux

COORDONNÉES

Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique

75703 Paris Cedex 13

<https://www.villes-et-villages-fleuris.com/>

message@cnavvf.fr

Lorraine et Champagne

Agence Régionale du Tourisme Grand Est

aurelie.champagnac@art-grandest.fr

Alsace

Alsace Destination Tourisme

aurore.guthleben@adt.alsace





Chapitre 5.
Famille

Famille plus..... 44

Famille plus



Date création
2006



Type
Label



Zone géographique
France



Cibles
Communes touristiques et leurs prestataires



Structures porteuses

- Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques
- Association Nationale des Maires des Stations de Montagne
- Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et Villages de Neige



Organisme certificateur

- Comité National de Gestion du label Famille Plus : pilote le label et examine les candidatures et attribue le label
- Cabinets indépendants : réalisent les audits, sont habilités par le Comité National de Gestion



Nb structures engagées

Le label **Famille Plus** a été attribué à **102** stations dont :

30 destinations **mer**

41 destinations **montagne**

24 destinations **nature**

8 destinations **ville**

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

Le label garantit une conformité des destinations à l'accueil des familles en vacances au travers de 6 engagements décliné sur 4 types de territoires : mer, montagne, nature, ville

VALEURS

- « Vivre ensemble de belles expériences » : accueil, animations, activités et tarifs adaptés aux familles

CRITÈRES

Respecter un référentiel d'évaluation spécifique : un tronc commun pour les 4 territoires, une grille d'évaluation spécifique à son territoire (mer, montagne, nature, ville) + des grilles annexes pour les différents types de prestataires

Le tronc commun comporte 7 thèmes :

- Accueil et information
- Animation de la commune
- Activités
- Découverte et sensibilisation à l'environnement et aux patrimoines
- Hébergements, restauration, commerces et services
- Equipements, transports, sécurité
- Tarifs adaptés

Au total, et selon les territoires, de 50 à plus de 100 critères exigés

RENOUVELLEMENT

- Audit de renouvellement à effectuer obligatoirement au bout des 3 ans

COÛT

- Variable selon les cabinets et le territoire d'appartenance

DURÉE DE VALIDITÉ

- 3 ans

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Un dispositif d'accompagnement pour les communes peut être mis en œuvre par les associations référentes du label

COMMENT S'ENGAGER

1. Prendre contact avec l'une des 3 associations référentes du label : Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques ; Association Nationale des Maires des Stations de Montagne ; Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des villages de Neige
2. Faire sa demande de candidature au label depuis la plateforme de gestion Famille Plus
3. Auto-évaluation réalisée en ligne par la destination
4. Audit d'entrée réalisé par un cabinet externe habilité Famille Plus
5. Instruction du dossier
6. Examen du rapport d'audit par le Comité national de gestion du label
7. Notification de la validation ou du rejet d'entrée dans le label

COORDONNÉES

<https://www.familleplus.fr/fr>
<https://www.familleplus.fr/fr/obtenir-le-label>








Chapitre 6.

Hébergements

Accueil vélo	48
Affichage environnemental ADEME	50
Camping qualité	52
Clef verte	54
Écogestes - gîtes de France	56
Écogîte - gîtes de France	58
Écolabel européen ADEME.....	62
Gîte panda - gîtes de France.....	64
Hôtels au naturel.....	66
Rando accueil.....	68

Accueil vélo



 Date création
2008


 Type
Marque

 Zone géographique
France

 Cibles
Hébergements touristiques,
loueurs et réparateurs de cycles,
offices de tourisme, sites de visite
et loisirs, lieux de restauration

 Structure porteuse
- Association France Vélo
Tourisme & CRT Centre Val de Loire
- Coordination nationale
par ADN Tourisme

 Organisme certificateur
Régions, CRT, CDT, OT

 Nb structures engagées
8500 offres Accueil Vélo en France
(janvier 2025)

DESCRIPTION DÉMARCHE

Marque nationale qui garantit un accueil, des services et des équipements spécifiques adaptés aux besoins des touristes à vélo le long des itinéraires cyclables en France.

VALEURS

- Mobilités douces
- Itinérance
- Tourisme durable



CRITÈRES

- Respecter le référentiel national

PRÉREQUIS

- Disposer d'équipements adaptés aux cyclistes (abris, borne recharge VAE, kit de réparation...)
- Fournir des services dédiés aux voyageurs à vélo
- Se situer à moins de 5 kms d'un itinéraire cyclable balisé
- Remplir l'ensemble des critères obligatoires du référentiel de qualité Accueil Vélo correspondant à son domaine d'activité

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- L'animateur organise une visite de contrôle pour vérifier que l'établissement respecte les critères du référentiel Accueil Vélo

COÛT

- 200€ pour les 3 ans

RENOUVELLEMENT

- Après une nouvelle visite de contrôle

DURÉE DE VALIDITÉ

- 3 ans

COMMENT S'ENGAGER

Contactez France Vélo Tourisme et/ou remplissez une fiche en ligne :

[Fiche France Vélo Tourisme](#)

COORDONNÉES

Grand est : contactez son ADT

francevelotourisme.com

[Alsace](#)

[Meurthe et Moselle](#)

[Moselle](#)

[Ardennes](#)

[Aube](#)

[Marne](#)

[Haute Marne](#)

[Meuse](#)

[Vosges](#)



Affichage environnemental ADEME



 Date création
2009

 Type
Affichage

 Zone géographique
France

 Cibles
Hôtels

 Structure porteuse
ADEME

 Organisme certificateur
ADEME

 Nb structures engagées
650 établissements

DESCRIPTION DÉMARCHE

L'affichage environnemental est une note de type A-B-C-D-E ou un score sur 100 avec éventuellement des sous-scores thématiques (ex : climat, biodiversité, ressources...), ou encore un « indice de coût environnemental », affiché sur les produits ou services, en rayonnage ou sur internet, calculée sur l'ensemble du cycle de vie du produit ou du service, suivant un référentiel validé.

C'est un repère simple pour les consommateurs (avec une identité graphique déposée) qui permet de comparer les produits entre eux et de faire un choix éclairé au moment de l'achat.

L'affichage environnemental peut également être déployé dans les hôtels :

[Vidéo Youtube](#)

VALEURS

- Transition écologique
- Consommation responsable
- Production durable

CRITÈRES

La note entre A et E est attribuée en fonction de 4 indicateurs environnementaux :

- Impact sur le climat
- Consommation d'eau
- Consommation de ressources non renouvelables (énergie)
- Part des produits bio ou écolabellisés dans les approvisionnements de l'établissement

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Des vérifications sont effectuées par les délégataires de l'ADEME durant la période labellisée : mettre à jour régulièrement son étiquette environnementale

COÛT

- Variable selon la taille de l'entreprise

RENOUVELLEMENT

- Après une nouvelle candidature au bout des 5 ans

DURÉE DE VALIDITÉ

- 5 ans

COMMENT S'ENGAGER

- 1. Consulter et télécharger gratuitement le cadre technique de l'affichage environnemental sur le site internet de l'ADEME**
- 2. Saisir les données spécifiques au fonctionnement de l'hébergement (factures d'eau et d'énergie, description des achats, des équipements, du linge...)**
- 3. Vérification des données**
- 4. Attribution de la note environnementale avec proposition d'un plan d'action pour réduire son impact environnemental**

COORDONNÉES

Betterfly Tourism
44000 Nantes

betterfly-tourism.com

contact@betterfly-tourism.com

ADEME

agirpourlatransition.ademe.fr



Camping qualité



Date création

1999



Type

Label



Zone géographique

France



Cibles

Tous les campings de 1 à 5 étoiles



Structure porteuse

- Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air (FNHPA)
- Fédération Française des Campeurs Caravaniers et Camping-caristes (FFCC)



Organisme certificateur

Organisme externe indépendant



Nb structures engagées

294 membres

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

Camping Qualité est le seul label de qualité officiel de l'Hôtellerie de Plein Air reconnu par les professionnels (FNHPA), les consommateurs (FFCC) et les institutionnels. L'association Camping Qualité est porteuse de la marque Qualité Tourisme.

VALEURS

- Exigence de la qualité
- Valorisation de l'engagement des gestionnaires de campings
- Démarche éco-responsable
- Accompagnement des professionnels
- Conseil, mise en place et suivi des plans d'actions correctives



CRITÈRES

- Répondre aux 6 engagements qualité suivants : accueil chaleureux, propreté irréprochable, information précise et vraie, emplacement privatif soigné, environnement valorisé et respecté, éco-responsabilité affirmée
- Respecter plus de 300 critères qualité de la grille d'audit (il faut avoir satisfait 80 % des critères sur chacun des 6 engagements)

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Le camping est contrôlé tous les 5 ans ou en cas de changement de gestionnaire du camping, avec la grille complète
- Prise en compte de lettres de réclamations des vacanciers à qui les gestionnaires s'engagent à répondre

RENOUVELLEMENT

- Tous les 5 ans après un nouveau contrôle

DURÉE DE VALIDITÉ

- 5 ans

COÛT

- Audit : 700€ HT
- Cotisation annuelle : 14€ HT si non adhérent à la FNHPA ou 12€ si adhérent

COMMENT S'ENGAGER

- 1. Prendre contact avec l'association nationale et demander un dossier avant le 30 avril**
- 2. Le gestionnaire reçoit la grille d'audit qui lui permet de réaliser son pré-audit en ligne, fortement conseillé**
- 3. Entre le 15 juin et le 15 septembre, un auditeur se rend anonymement sur le camping et contrôle, pendant 24h, l'ensemble des critères de la grille**
- 4. En septembre, le cabinet remet les résultats de l'audit à Camping Qualité qui organise avant le 20 du même mois une commission d'attribution tripartite, composée d'un tiers de consommateurs, un tiers de professionnels et un tiers d'institutionnels. Si le camping obtient une note moyenne de 85 % et satisfait au moins 80 % de chacun des engagements (accueil, propreté, information, emplacement, environnement), la commission lui attribue la charte « Camping Qualité »**

COORDONNÉES

Association Camping Qualité
75010 Paris

campingqualite.com

info@campingqualite.com

Clef verte



Clef Verte



Date création

1994



Type

Label



Zone géographique

International



Cibles

Hébergements touristiques
et restaurants



Structure porteuse

- Teragir en France
- Foundation for Environmental Education (FEE) à l'international



Organisme certificateur

Jury d'experts externes à Teragir



Nb structures engagées

2428 hébergements touristiques et
restaurants (2025)

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

Le label Clef Verte distingue les hébergements touristiques et les restaurants qui choisissent de réduire leur impact environnemental et d'affirmer leur responsabilité sociale.

VALEURS

- Sensibiliser les professionnels
- Éduquer les touristes
- Diminuer l'impact des établissements touristiques sur l'environnement et les charges d'exploitation
- Anticiper les futures réglementations
- Promouvoir des hébergements et des restaurants respectueux de l'environnement



© Clé Verte

CRITÈRES

- Environ 120 critères (variant selon la typologie d'établissement) dont environ 50% sont impératifs et 50% conseillés. Les critères impératifs sont une condition sine qua non à l'obtention du label, les critères conseillés guident et proposent une évolution permanente de la démarche
- Les critères portent sur la politique environnementale, la sensibilisation à l'environnement, la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie, les achats responsables, le cadre de vie
- Ces critères sont en lien avec les objectifs du développement durable de l'ONU

COÛT

- Variables selon la capacité de l'hébergement ou du restaurant
- Frais d'audit (coût de la visite sur site + coût correspondant à l'organisation de la campagne d'audit et au contrôle de la qualité des rapports d'audit et de participation)
- Frais de participation (frais d'étude des dossiers, d'accompagnement des établissements et de valorisation du label)

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Visite d'audit suivant la première année d'obtention du label puis tous les 3 ans

RENOUVELLEMENT

- L'établissement doit demander chaque année son renouvellement

DURÉE DE VALIDITÉ

- 1 an

COMMENT S'ENGAGER

- 1. S'inscrire sur l'espace pro Clef Verte en ligne (gratuit)**
- 2. Remplir le dossier ainsi que le grille de critères qui correspond à son activité**
- 3. Visite de contrôle par un auditeur conseil du label Clef Verte**
- 4. Accompagnement par l'équipe Clef Verte pour progresser dans la démarche et proposer un dossier de qualité au jury**
- 5. Délibération du jury d'experts externes à Teragir**

COORDONNÉES

La Clef Verte
75009 Paris

[laclefverte.org](https://www.laclefverte.org)

infos@laclefverte.org

Grand Est

<https://www.laclefverte.org/comment-contacter-l%C3%A9quipe-clef-verte/>

Écogestes gîtes de France®



Date création
2012 (rénové et validé
en AG nationale en 2023)



Type
Qualification



Zone géographique
France



Cibles
Hébergements déjà commercialisés
sur Gîtes de France souhaitant
une démarche durable



Structure porteuse
Gîtes de France®



Organisme certificateur
Les agences Gîtes de France®

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

Les hébergements Écogestes du réseau Gîtes de France® valorisent les gestes mis en œuvre par les propriétaires pour réduire l'impact de leur activité touristique sur l'environnement.

Un écogeste est un geste simple, facile à appliquer dans son quotidien et réalisable par tous, qui vise à réduire son impact sur l'environnement. Les hébergements Écogestes du réseau Gîtes de France® mettent en place des gestes éco-responsable, que chacun peut reproduire chez soi pour le bien de tous.

Plus largement, réaliser un écogeste, c'est prendre en considération les valeurs qui fondent le développement durable : la protection de l'environnement, l'équité sociale, la solidarité, le principe de responsabilité et de précaution. Changer ses mauvaises habitudes pour réaliser des écogestes, c'est prendre conscience des conséquences sociales et environnementales de chacune de nos actions. En quelque sorte, c'est adopter un comportement écocitoyen.

VALEURS

- **Tourisme durable**
- **Efficacité énergétique**
- **Réduction de l'impact de l'activité touristique sur l'environnement**

CRITÈRES

- 8 critères biodiversité & espaces extérieurs : 20 points
- 15 critères eau & énergie : 31 points
- 7 critères déchets : 3 points
- 7 critères approvisionnement : 11 points
- 8 critères immersion destination/découverte/sensibilisation au territoire : 14 points

La cotation est de 79 points maximum avec 18 critères obligatoires
La qualification est obtenue avec 25 points

COÛT

- Pas de coût pour cette qualification : inclus dans l'adhésion à Gîtes de France® (le montant de l'adhésion est propre à chaque relais départemental)

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Suivi qualité ponctuel

RENOUVELLEMENT

- Après une visite de contrôle au bout des 5 ans

DURÉE DE VALIDITÉ

- 5 ans

COMMENT S'ENGAGER

- 1. Contacter Gîtes de France® et les documents relatifs à la qualification « Écogestes® »**
- 2. Voir les modalités pour un accompagnement adapté (plan, visite sur place, etc.)**
- 3. Agrément /classement**
- 4. Décision de l'attribution de la qualification**

COORDONNÉES

Gîtes de France
75009 Paris

[gites-de-france.com](https://www.gites-de-france.com)

Grand Est

<https://www.gites-de-france-gard.fr/le-reseau-gites-de-france.html>



Date création

2005



Type

Qualification environnementale
des Gîtes de France®



Zone géographique

France



Cibles

- Porteurs de projets sur
une démarche environnementale
- Hébergements déjà commercialisés
sur Gîtes de France® souhaitant
une démarche durable



Structure porteuse

Gîtes de France®



Organisme certificateur

Gîtes de France®



Nb structures engagées

423

DESCRIPTION DÉMARCHE

Un Écogîte® est un type d'hébergement proposé par Gîtes de France®, conçu et géré dans le respect des principes du développement durable et de la préservation de l'environnement.

Concrètement, un Écogîte® se distingue par les caractéristiques suivantes :

- 1. Construction écologique :** les Écogîtes® sont généralement construits en utilisant des matériaux durables, recyclés ou à faible impact environnemental. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie grise (énergie nécessaire à la fabrication des matériaux) et de minimiser l'empreinte carbone du bâtiment
- 2. Efficacité énergétique :** les Écogîtes® intègrent des éléments de conception visant à réduire la consommation d'énergie. Cela peut inclure une isolation renforcée, l'utilisation de sources d'énergie renouvelable comme les panneaux solaires, ainsi que des systèmes de chauffage, de refroidissement et d'éclairage écoénergétiques
- 3. Gestion de l'eau :** les Écogîtes® adoptent souvent des techniques pour la gestion efficace de l'eau, telles que la collecte des eaux de pluie, l'utilisation de dispositifs d'économie d'eau, et la mise en place de systèmes de traitement des eaux usées respectueux de l'environnement

- 4. Intégration paysagère :** les Écogîtes® sont conçus pour s'intégrer harmonieusement dans leur environnement naturel. Cela peut impliquer la préservation des caractéristiques du paysage local, l'utilisation de matériaux qui se fondent dans le cadre naturel et la promotion de pratiques de jardinage respectueuses de la biodiversité
- 5. Sensibilisation environnementale :** les propriétaires et gestionnaires d'Écogîtes® ont souvent pour objectif de sensibiliser leurs clients à l'environnement et aux pratiques durables. Ils peuvent fournir des informations sur les énergies renouvelables, la biodiversité locale, les gestes éco-responsables, etc.
- 6. Gestion responsable des déchets :** les Écogîtes® encouragent généralement le tri des déchets et peuvent mettre en place des systèmes de compostage et de recyclage pour réduire la quantité de déchets envoyés en décharge
- 7. Engagement local :** les Écogîtes® peuvent s'inscrire dans une démarche de soutien à l'économie locale en utilisant des produits locaux pour les repas proposés aux hôtes, en promouvant les artisans et producteurs locaux et en encourageant les clients à découvrir les activités et attractions de la région

En résumé, un Écogîte® chez Gîtes de France® est un hébergement touristique qui adopte des pratiques respectueuses de l'environnement à travers sa conception, ses matériaux, son fonctionnement et son engagement envers la durabilité, tout en offrant aux visiteurs une expérience de séjour authentique et écoresponsable.



VALEURS

- Environnement
- Éco-construction
- Tourisme durable



CRITÈRES

6 critères environnementaux pris en compte :

- Intégration de l'hébergement dans son environnement et son site
- Utilisation de matériaux locaux et sains dans la réalisation de l'hébergement
- Maîtrise des consommations d'énergie conventionnelle pour chaque usage (chauffage, eau chaude, cuisson, électricité spécifique) et utilisation des énergies renouvelables
- Maîtrise des consommations d'eau
- Gestion des déchets liés à l'occupation de l'hébergement
- Engagement d'information envers les usagers de la structure et de retour d'expérience vers Gîtes de France®

Pour chacun de ces critères, l'hébergement doit satisfaire des seuils d'exigences minimums, en dessous desquels il ne peut pas prétendre à la qualification (niveaux éliminatoires)

COÛT

- Pas de coût pour cette qualification : inclus dans l'adhésion à Gîtes de France® (le montant de l'adhésion est propre à chaque relais départemental)

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Suivi qualité ponctuel

RENOUVELLEMENT

- Visite de contrôle au bout des 5 ans pour renouvellement ou non de la qualification

DURÉE DE VALIDITÉ

- 5 ans

COMMENT S'ENGAGER

- 1. Contacter Gîtes de France® et les documents relatifs à la qualification « Écogîte® »**
- 2. Voir les modalités pour un accompagnement adapté (plan, visite sur place, etc.)**
- 3. Agrément /classement**
- 4. Décision de l'attribution de la qualification**

COORDONNÉES

Fédération Nationale
Gîtes de France
75009 Paris
[gites-de-france.com](https://www.gites-de-france.com)

Grand Est

<https://www.gites-de-france-gard.fr/le-reseau-gites-de-france.html>



© Uispišeh - Nikita Kachanovsky

Écolabel européen

ADEME



Date création
2003



Type
Certification



Zone géographique
International



Cibles
Tous types d'hébergements
touristiques



Structure porteuse
Commission Européenne avec
mise en application en France par
le Ministère de la Transition Écologique
et de la Cohésion des Territoires
(MTECT) via l'ADEME



Organisme certificateur
AFNOR certification



Nb structures engagées
Environ 200

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

Seule certification écologique officielle reconnue dans tous les pays membres de l'UE.

Les hébergements touristiques certifiés proposent un service respectueux de l'environnement et de la santé, tout au long de la chaîne de prestations proposées.

VALEURS

- Réduction de son impact environnemental
- Respect de l'environnement
- Production et consommation responsables



© ART BE - Pieter Deblomme

CRITÈRES

22 critères obligatoires

45 critères optionnels

Les critères portent sur :

- La gestion générale
- L'énergie
- L'eau
- Les déchets et eaux usées
- Autres

RENOUVELLEMENT

- Au bout des 2 ans, après réalisation d'un nouvel audit

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Différents audits
- Prévission de sanction : retrait pour sanction ou en cas d'abandon du droit d'usage par le titulaire
- Suivi d'amélioration continue

COÛT

- Variable

DURÉE DE VALIDITÉ

- 2 ans

COMMENT S'ENGAGER

- 1. Prendre contact avec l'AFNOR, en charge de la délivrance de l'Ecolabel (fournit tous les renseignements sur les référentiels, la démarche et les tarifs)**
- 2. Constituer le dossier et le soumettre à l'AFNOR**
- 3. Analyse du dossier et réalisation d'un audit**
- 4. Rapport d'audit**
- 5. Délivrance du certificat**

COORDONNÉES

AFNOR Certification
93571 La Plaine Saint-Denis
certification.afnor.org

Grand Est
<https://www.ademe.fr/direction-regionale/grand-est/>



Gîte panda gîtes de France®



Date création

1993



Type

Qualification environnementale
des Gîtes de France®



Zone géographique

France + Île de la Réunion, Guadeloupe
et Martinique



Cibles

Peuvent prétendre au label Gîte Panda les hébergements situés dans : une commune adhérent à la charte d'un Parc Naturel Régional ou d'un Parc National ou une zone Natura 2000 ou une réserve naturelle ou une commune disposant d'un classement Grand Site de France ou un périmètre distingué par la Commission du Patrimoine mondial de l'UNESCO (classé sur la base des qualités inhérentes au patrimoine naturel) ou Géoparc UNESCO ou réserve de biosphère UNESCO ou zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou zone soumise à un arrêté de protection du biotope (APB). Un quota de 10% sur le plan national est attribué pour la labellisation des hébergements situés en dehors des zones précitées



Structure porteuse

Gîtes de France® & WWF France
en partenariat exclusif



Organisme certificateur

Gîtes de France®



Nb structures engagées

185

DESCRIPTION DÉMARCHE

Un Gîte Panda est un hébergement du réseau Gîtes de France® situé au sein de zones naturelles remarquables protégées.

Le label a été créé pour préserver la nature et favoriser sa découverte à proximité des hébergements touristiques situés sur ces zones.

VALEURS

- **Préservation de la nature**
- **Tourisme durable**
- **Diminution de l'impact de l'activité touristique sur l'environnement**



CRITÈRES

Cahier des charges constitué de 120 critères répartis sous 4 piliers fondamentaux :

- Protection de la nature : les jardins et espaces naturels sont de véritables refuges pour la faune et flore
- Éco-habitat : matériaux sains et naturels utilisés dans la rénovation du bâti, dispositifs d'économie d'énergie
- Éco-citoyenneté : tri des déchets, compost, récupération des eaux de pluie, produits d'entretien biodégradables, mobilités douces valorisées
- Sensibilisation de la clientèle à la protection de l'environnement : sentiers de découverte au départ ou à proximité immédiate du lieu de séjour, malle de découverte sur les richesses locales, documentation WWF facilitant la compréhension des enjeux de conservation, paires de jumelles

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Visite d'audit tous les 3 ans

RENOUVELLEMENT

- Après un nouvel audit

COÛT

- Pas de coût pour cette qualification : inclus dans l'adhésion à Gîtes de France® (montant de l'adhésion propre à chaque département)

DURÉE DE VALIDITÉ

- 3 ans

COMMENT S'ENGAGER

1. **Contactez l'agence des Gîtes de France® de son département**
2. **Analyse de l'opportunité de la demande par un technicien : fiche de pré-diagnostic**
3. **Visite d'audit par Gîtes de France®**
4. **Être dans une démarche de progrès (constituer un « projet personnel » en fonction des préconisations à développer)**
5. **Agrément /classement**
6. **Décision de l'attribution de la qualification**

COORDONNÉES

Fédération Nationale Gîtes de France
75009 Paris

gites-de-france.com

Grand Est

<https://www.gites-de-france-gard.fr/le-reseau-gites-de-france.html>



Hôtels au naturel®



Date création

1998



Type

Label



Zone géographique

France



Cibles

Hôtels classés 2 étoiles minimum



Structure porteuse

Groupement « Hôtels au Naturel »



Organisme certificateur

Groupement « Hôtels au Naturel »



Nb structures engagées

14

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

Ce label met en valeur les hôtels à taille humaine, intégrés à leur environnement, aux pratiques écoresponsables et qui mettent en avant les richesses de leur territoire.

VALEURS

- **Le territoire** : contribuer au développement du territoire et le faire découvrir à travers les prestations
- **L'humain** : savoir accueillir et faire partager sa passion
- **Le respect de l'environnement** : préserver les milieux naturels, la faune, la flore



© Hôtels de la Muse et du Valzer

CRITÈRES

- Respecter la charte d'adhésion qui comprend 10 articles
- Remplir les critères obligatoires du cahier des charges lors de l'audit

PRÉREQUIS

- Avoir 2 étoiles minimum
- Être implanté dans un site privilégié adapté au tourisme de nature (Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux, zones futures ou limitrophes de parcs, géoparcs, zone Natura 2000, monuments historiques...)
- Avoir son hôtel intégré dans son environnement (architecture locale, à la campagne...)
- Offrir des pratiques écoresponsables

COÛT

- Cotisation annuelle en fonction du nombre d'étoiles et du nombre de chambres : tarifs précisés à l'article n°9 de la charte

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Contrôle effectué selon un plan d'audit préétabli
- Visite de contrôle inopinée

RENOUVELLEMENT

- Si les conditions sont toujours respectées au bout des 5 ans

DURÉE DE VALIDITÉ

- 5 ans

COMMENT S'ENGAGER

- 1. Faire la demande d'attribution de la marque**
- 2. Visite de l'hôtel par un organisme ou une personne désignée par le Groupement « Hôtels au Naturel » puis audit de l'établissement sur la base de la charte**
- 3. Décision d'attribution de la marque par le Groupement « Hôtels au Naturel »**

COORDONNÉES

Association Hôtels au Naturel
13460 Les Saintes Maries de la Mer

hotels-au-naturel.com

contact@hotels-au-naturel.com





Date création

2001



Type

Label



Zone géographique

France



Cibles

Tous types d'hébergements



Structure porteuse

Rando Accueil



Organisme certificateur

- Délégué Rando Accueil référent pour le territoire
- Commission de labellisation Rando Accueil
- Partenaire institutionnel en convention avec l'association (sur certains territoires, Rando Accueil a signé des conventions partenariales avec des institutionnels pour réaliser les visites de classement ainsi que la rédaction des pages sur le site Rando Accueil)



Nb structures engagées

256

DESCRIPTION DÉMARCHE

Rando Accueil distingue les hébergements touristiques spécialisés dans la randonnée et les activités de découverte et de sports de pleine nature.

VALEURS

- Mobilités douces
- Itinérance
- Activités de pleine nature
- Garantie de services adaptés à la randonnée



CRITÈRES

- Un référentiel à suivre avec des critères spécifiques

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Rando Accueil vérifie régulièrement si les informations promues sur les pages internet des établissements sont toujours d'actualité.
Si fermeture de l'établissement, le propriétaire doit en informer Rando Accueil.
Si changement de propriétaire ou si le propriétaire souhaite conserver le label, Rando Accueil réévalue la grille de classement avec lui

COÛT

Montant des frais d'entrée, à régler uniquement en année 1 :

- 180 € pour les établissements de moins de 15 places
- 205 € pour les établissements de 15 places et plus

Montant de la cotisation annuelle : 99 € (à régler chaque année, le mois d'anniversaire de la mise en ligne de la page de l'hébergement sur le site internet)



RENOUVELLEMENT

- Chaque année, un appel à cotisation est envoyé aux adhérents et nous faisons le point avec eux sur leur volonté de poursuivre ou non la labellisation

DURÉE DE VALIDITÉ

- Cotisation annuelle (si l'adhérent ne règle pas sa cotisation annuelle, Rando Accueil prend contact avec lui pour vérifier s'il souhaite poursuivre ou non la labellisation)

PRÉREQUIS

- Être ouvert au moins 6 mois par an
- Être en conformité avec la réglementation en vigueur dans sa catégorie d'hébergement
- Rando Accueil recommande aux hébergeurs situés à proximité d'un grand itinéraire valorisé sur le plan national (véloroute, GR, grande traversée à cheval ou à VTT, etc.) de pouvoir accueillir les itinérants pour une nuit (il ne s'agit pas d'un prérequis obligatoire)

COMMENT S'ENGAGER

- 1. Phase préalable :** prendre connaissance du référentiel et remplir la grille d'autodiagnostic en ligne
- 2. Phase de préparation à la labellisation :** examen de la grille d'autodiagnostic avec le délégué Rando Accueil référent. Si l'adhérent est situé sur un territoire où se trouve un partenaire institutionnel de Rando Accueil, celui-ci effectue la visite de classement
- 3. Phase de labellisation :** examen du dossier par la commission de labellisation et de délibération. Envoi du formulaire d'engagement puis remplissage de la page internet de l'établissement sur

Rando Accueil (la rédaction est faite par le référent Rando Accueil sauf si l'établissement décide de le faire lui-même. Dans tous les cas, le référent vérifie et valide la page). Si l'adhérent est situé sur un territoire où se trouve un partenaire institutionnel de Rando Accueil, celui-ci effectue la rédaction de la page sur le site internet (en fonction des conventions établies)

COORDONNÉES

Rando Accueil

rando-accueil.com

info@rando-accueil.com



© Anthony Dimitri



Chapitre 7. **MICE**

Événement éco-engagé	74
ISO 20121.....	76
LEAD label événement à ambition durable	78





Événement éco-engagé



Date création
2019



Type
Label



Zone géographique
France



Cibles
Événements de tous types :
professionnels, sportifs,
culturels ou populaires



Structure porteuse
Réseau éco-événement (REEVE)



Organisme certificateur
Ne s'agissant pas d'une certification
à proprement dit, nous ne faisons pas
appel à une agence de certification
accréditée. Le comité de labellisation
du REEVE est en charge de l'attribution
des labels



Nb événements engagées
Une centaine

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

Ce label vise à structurer et valoriser une démarche d'éco-conception d'un événement.

VALEURS

- **Participatif** : le processus d'évaluation et la gouvernance du label intègrent les organisateurs et des parties prenantes externes
- **Progressif** : l'événement peut s'engager sur 3 niveaux : *Initial* > *En transition* > *Soutenable*
- **Vision globale** : toutes les thématiques de la transition écologique et solidaire sont intégrées



© BEST JOBERS - Maxime Cornbard

CRITÈRES

- Sur un référentiel de 8 enjeux, les organisateurs ont le choix d'une centaine d'engagements. Pour obtenir le niveau 1, ils doivent en respecter 30, pour le niveau 2, 55 et pour le niveau 3, 75

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Une évaluation et la rédaction d'un rapport d'évaluation est obligatoire. En fonction de la complexité de l'événement et du niveau choisi, cette évaluation peut être : une autoévaluation, une évaluation par un pair, une évaluation par un expert. L'évaluation se déroule en trois temps : évaluation documentaire en amont, évaluation sur site, évaluation en aval pour finaliser

COÛT

- De 300€ à 1 800€ TTC en fonction de la complexité de l'événement

RENOUVELLEMENT

- À chaque édition

DURÉE DE VALIDITÉ

- Une édition d'un événement

COMMENT S'ENGAGER

- 1. Faire son auto-diagnostic en ligne**
- 2. Réaliser deux entretiens de cadrage avec le REEVE**
- 3. Suivre une formation en lien avec la labellisation**

COORDONNÉES

Réseau Éco-Événement (REEVE)

reseau-eco-evenement.net

label@reseau-ecoevenement.net

Grand Est

<https://emer-ge.fr/>



ISO 20121



Date création
2012



Type
Norme



Zone géographique
International



Cibles
Acteurs qui contribuent à la conception
et à la mise en œuvre d'événements



Structure porteuse
Organisation Internationale
de Normalisation (ISO)



Organisme certificateur
Organismes certificateurs
indépendants

DESCRIPTION DÉMARCHE

Cette norme vise à intégrer le développement durable dans l'activité événementielle.

Elle permet la mise en place d'un système de management responsable de l'activité.

VALEURS

- **3 piliers du développement durable**
(économique, social, environnemental)
- **Démarche participative**
- **Gouvernance**



© ART DE - Pierre Deboitane

CRITÈRES

Référentiel à respecter, composé de 9 axes :

- Agir sur la motivation des collaborateurs
- Aller au-delà des dispositions réglementaires de plus en plus exigeantes
- Communiquer de manière transparente sur la démarche développement durable
- Gagner une plus grande crédibilité auprès des donneurs d'ordres
- Limiter l'impact environnemental, sociétal et économique de l'activité
- Réduire les coûts liés aux pollutions et dégradations des lieux
- Répondre aux exigences des clients, des institutionnels, et des participants aux évènements
- Tisser des relations durables avec les parties prenantes et les partenaires locaux
- Valoriser les efforts

PRÉREQUIS

- Acheter la norme

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Audit tierce partie : cabinet d'audit reconnu SGS, AFNOR Certification ou Bureau Veritas
- Audit terrain : tous les ans
- Audit documentaire : tous les ans
- Prévision de sanction : retrait en cas de non-conformité au référentiel de la norme

COÛT

- 155€ TTC : coût de la norme ISO 20121
- 3 000€ à 5 000€ : coûts d'audit selon devis d'un des trois cabinets

RENOUVELLEMENT

- Si les conditions sont toujours respectées au bout des 5 ans

DURÉE DE VALIDITÉ

- 3 ans

COMMENT S'ENGAGER

- 1. Diagnostiquer le fonctionnement de la structure par rapport aux exigences de la norme ISO 20121**
- 2. Définir une stratégie de développement durable avec des enjeux, des objectifs et un plan d'action avec des indicateurs de suivi**
- 3. Audit blanc de contrôle de l'avancement de la mise en œuvre de la norme**
- 4. Ajustements en cas de non-conformité**
- 5. Audit terrain**

COORDONNÉES

AFNOR Certification
93571 La Plaine Saint-Denis

certification.afnor.org

melodie.merenda@afnor.org

Grand Est

<https://www.afnor.org/grand-est/>



LEAD

label événement à ambition durable



Date création
2021



Type
Label



Zone géographique
International



Cibles
Événements de tous types



Structure porteuse
Green Événements



Organisme certificateur
SGS



Nb événements engagées
Une vingtaine

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

S'engager dans une démarche de labellisation LEAD, c'est donner de la visibilité à vos engagements auprès de toutes vos parties prenantes.

Le label répond aux besoins des organisateurs qui souhaitent concevoir un événement responsable et valoriser leur démarche d'impact. Évalué par SGS, leader mondial de la certification, du testing et de l'inspection, le label est structuré autour de 3 ambitions : zéro déchet, bas carbone et impact social positif. Simple et objectif, LEAD est fondé sur 12 critères et permet de viser l'excellence durable grâce à des indicateurs chiffrés.

VALEURS

- **LEAD est le premier label qui évalue les résultats d'un événement en termes de responsabilité**
- **Le LEAD permet de qualifier un événement sur la base de critères d'excellence durable**

CRITÈRES

- 12 critères dont 6 obligatoires et 1 critère bonus
- 3 axes : ambition zéro déchet, ambition bas carbone, ambition impact social positif

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Audit

RENOUVELLEMENT

- Pour chaque événement

DURÉE DE VALIDITÉ

- 1 édition d'un événement

COÛT

- 990 € HT

COMMENT S'ENGAGER

- **Contactez Green Événements**

COORDONNÉES

Green Événements
75018 Paris

green-evenements.com

olga.prokopieva@green-evenements.com







Chapitre 8.

Montagne

Flocon vert..... 82

Station verte..... 84



Flocon vert



Date création
2013



Nb structures engagées
32 (janvier 2025)



Type
Démarche labellisante



Zone géographique
France



Cibles
Destinations de montagne (collectivité de montagne, exploitant de domaine skiable, office du tourisme)



Structure porteuse
Mountain Riders



Organisme certificateur
Organisme auditeur indépendant et assermenté + Comité de labellisation Flocon Vert (composé d'une personne de Mountain Riders + 6 personnes d'institutions extérieures reconnues, qui apportent leur expertise et leur regard neutre et externe à l'association : ADEME, Fondation pour la Nature et l'Homme, Acteurs du Tourisme Durable, Université Savoie Mont Blanc et Atout France)

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

Démarche labellisante ayant pour objectif d'accompagner et de structurer la transition écologique des destinations de montagne en impliquant l'office du tourisme, l'exploitant du domaine skiable et la commune et plus largement l'ensemble des parties prenantes du territoire (acteurs économiques, société civile et visiteurs). Permet au consommateur d'identifier clairement les destinations touristiques de montagne responsables.

VALEURS

- Informer sans moraliser
- Travailler avec tous
- Faire du changement une démarche positive autour d'alternatives concrètes

CRITÈRES

20 critères répartis en 4 thématiques :

- Gouvernance & résilience de la destination
- Économie durable, viable, locale et équitable
- Dynamiques sociales et culturelles
- Gestion des ressources

RENOUVELLEMENT

- Cycle de renouvellement au bout des 3 ans

COÛT

- Entre 16 400 € et 18 900 € (+ frais d'engagement annuels de 750 € à 1 500 €) pour l'ensemble de l'accompagnement sur 3 ans

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Audit intermédiaire avec accompagnement de la démarche d'amélioration continue après un an et demi

DURÉE DE VALIDITÉ

- 3 ans

COMMENT S'ENGAGER

Contactez l'association Mountain Riders pour entrer dans le processus d'accompagnement vers la labellisation, qui se déroule comme suit :

1. Organisation d'un atelier de lancement avec les membres du futur Copil Flocon Vert. Celui-ci est à minima composé de l'office de tourisme, exploitant du domaine skiable et collectivité. Puis second atelier de lancement à destination du grand public, regroupant l'ensemble des acteurs de la destination et les habitants
2. Réalisation d'un diagnostic partagé par l'association Mountain Riders qui viendra collecter les actions mises en place sur la destination au regard du cahier des charges. Ce diagnostic partagé aboutit à un document de synthèse : l'analyse durable, constituée des données collectées et de préconisations. Ce document est un document de travail permettant la mobilisation du territoire dans le but d'aller vers la labellisation
3. Deux journées de restitution sont ensuite organisées sur la destination pour présenter les points forts et d'amélioration. La première, avec le Copil Flocon Vert dans le but de construire, à partir des résultats, une vision stratégique commune et les grands axes stratégiques de travail. La seconde, avec le grand public afin de partager la stratégie et mobiliser les personnes afin qu'elles prennent part à la transition de leur territoire au travers de groupes de travail ou autre
4. Une journée d'audit (visite de terrain et échanges) est organisée avec un auditeur indépendant et assermenté.
5. Le comité Flocon Vert (ATD, ADEME, Université Savoie Mont Blanc, Atout France, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Mountain Riders) se prononce sur l'attribution du label en s'appuyant sur l'analyse durable et le rapport d'audit

COORDONNÉES

Association Mountain Riders
73000 Chambéry

<https://www.flocon-vert.org/>
coline@moutain-riders.org



Station verte



Date création

1964



Type

Label



Zone géographique

France Métropolitaine et Outre-Mer



Cibles

Communes de moins de 10 000 habitants. Au-delà de 10 000 habitants, sur appréciation motivée des membres de la commission nationale de contrôle et de labellisation



Structure porteuse

Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige



Organisme certificateur

Commission Nationale de Contrôle et de Labellisation de la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neiges



Nb événements engagées

496 stations vertes dont 52 en Région Grand Est en 2023

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

Une Station Verte est un territoire d'accueil au cœur des terroirs, reconnu comme une station organisée, proposant des séjours porteurs de sens, en faveur d'un tourisme nature, écoresponsable, authentique, humain et respectueux de l'environnement. .

VALEURS

- **Tourisme de nature, respect de l'environnement, préservation du patrimoine et du cadre de vie**

CRITÈRES

7 critères obligatoires et une centaine de critères recommandés basés sur 10 thèmes :

- Gouvernance
- Education & Sensibilisation
- Animations & Festivités
- Offre Touristique
- Commerces & Services
- Accessibilité
- Biodiversité
- Gestion des Ressources
- Gestion des Déchets et des Emissions
- Emploi & Activités Economiques

PRÉREQUIS

- Désigner un référent chargé de coordonner l'animation du label et la gestion du Référentiel Station Verte via la plateforme en ligne AnCodea
- Identifier un Comité local
- Avoir une population municipale inférieure à 10 000 habitants
- Disposer d'au moins 2 types hébergements touristiques classés, labellisés ou marqués

COÛT

- Cotisations annuelles (4 montants de cotisation par tranche de population) à verser à la fédération, dont les montants sont fixés par l'AG

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Auto-évaluation tous les 2 ans avec définition de marges de progrès sur lesquelles s'engager

RENOUVELLEMENT

- Après un contrôle du respect de la Charte Qualité Station Verte au bout des 6 ans

DURÉE DE VALIDITÉ

- 6 ans

COMMENT S'ENGAGER

1. Avant d'entreprendre la démarche, contacter la Fédération qui renseigne et accompagne dans le montage du dossier
2. Monter le dossier de candidature au label
3. Candidature présentée aux membres de la Commission Nationale de Contrôle et de Labellisation

COORDONNÉES

Fédération des Stations Vertes et
des Villages de Neige

21016 Dijon cedex

[https://www.stationverte.com/
direction@stationverte.com](https://www.stationverte.com/direction@stationverte.com)







Chapitre 9.

Restauration

Bistrot de pays	88
Bon pour le climat	90
Écotable.....	92
FIG food index for good.....	94
Green food label.....	96
Maître restaurateur.....	98

Bistrot de pays



Date création

1993



Type

Label



Zone géographique

France



Cibles

Bistrots, cafés, estaminets,
lieux de restauration
et débits de boissons



Structure porteuse

Fédération Nationale
des Bistrots de Pays



Organisme certificateur

Fédération Nationale
des Bistrots de Pays



Nb structures engagées

125 établissements labellisés

DESCRIPTION DÉMARCHE

Bistrot de Pays soutient les cafés-restaurants de villages ruraux, qui constituent des lieux uniques de rencontre, de lien social, de découverte et d'animation locale.

Ce soutien repose sur l'apport d'un label qualité, d'un accompagnement humain, d'un réseau professionnel et de solutions de communication.

VALEURS

- **Valorisation et préservation** du terroir et des produits locaux, animation du tissu économique social en milieu rural



© ART GE - Pierre Deboitane

PRÉREQUIS

- Être situé dans une commune rurale (d'après la grille communale de densité de l'INSEE)
- Pas d'autre établissement labellisé Bistrot de Pays à l'échelle de la commune
- Être le dernier ou l'un des derniers commerces de la commune ou se distinguer des autres au regard de la charte Bistrot de Pays
- Être ouvert au moins 9 mois dans l'année et sur des plages horaires cohérentes avec une activité de bistrot
- Services : débits de boisson (idéalement licence IV ou autre en fonction du contexte local), restauration (petite restauration à minima ou offre de restauration complète, utilisation de produits locaux, majorité des plats faits maison), autres services facultatifs

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Visite d'audit par un client mystère

COÛT

- Cotisation annuelle de 600€ HT/an

RENOUVELLEMENT

- Déposer une nouvelle candidature

DURÉE DE VALIDITÉ

- 5 ans

COMMENT S'ENGAGER

- 1. Prendre connaissance des conditions d'éligibilité**
- 2. Contacter la Fédération Nationale des Bistrots de Pays et/ou remplir le dossier de candidature en ligne**
- 3. Accompagnement de l'équipe pour la labellisation**

COORDONNÉES

Fédération Nationale
des Bistrots de Pays
04300 Forcalquier

bistrotdepays.com

contact@bistrotdepays.com



Bon pour le climat



Date création

2014



Type

Démarche volontaire basée sur du déclaratif : le restaurateur s'engage à respecter la charte ADEME et nos critères avec un poids carbone inférieur à 2200gr d'équivalent CO₂ pour un repas complet (sachant que la moyenne en France est 5000gr d'équivalent CO₂ pour un repas complet : avec des produits de saison, essentiellement d'origine locale et un ratio de 2/3 de végétal pour 1/3 d'animal : viandes et laitages)



Zone géographique

International



Cibles

Hôtels / Restaurants



Structure porteuse

Bon pour le Climat



Organisme certificateur

Bon pour le Climat



Nb structures engagées

58 établissements adhérents
(janvier 2025)

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

Bon pour le Climat propose des actions concrètes et positives pour changer les pratiques alimentaires afin de préserver la planète et son environnement.

VALEURS

- Réduction empreinte carbone
- Produits locaux et de saison
- Économie circulaire



© ART GE - Pierre Beffertine

CRITÈRES

- Les établissements doivent proposer une restauration locale, de saison, végétale et bas carbone

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- L'éco-calculateur permet de vérifier que les plats confectionnés sont bas carbone

RENOUVELLEMENT

- Après règlement de la cotisation annuelle et respect de la charte

DURÉE DE VALIDITÉ

- Permanente, à condition de continuer à respecter la charte et régler la cotisation annuelle

COÛT

- Adhésion annuelle de 100 €

COMMENT S'ENGAGER

- 1. Contacter l'association pour y adhérer**
- 2. S'engager en signant la charte ADEME**
- 3. L'association, en partenariat avec Etiquettable, met à disposition des adhérents un éco-calculateur. L'outil se base sur les chiffres de l'ADEME et permet de calculer le poids carbone des plats**



COORDONNÉES

Association Bon pour le Climat
94110 Arcueil

bonpourleclimat.org

contact@bonpourleclimat.org



Date création

2019



Type

Label



Zone géographique

France



Cibles

Restaurants souhaitant diminuer leur impact environnemental



Structure porteuse

Écotable



Organisme certificateur

Écotable



Nb structures engagées

241 restaurants labellisés en 2023

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

Écotable propose plusieurs solutions pour aider les restaurants à diminuer leur impact environnemental. L'offre d'Écotable se décline en plusieurs niveaux :

- **Un outil d'audit environnemental** qui analyse les factures et les pratiques des restaurants pour les aider à piloter leur impact
- **Un réseau de prestataires** pour aider les restaurants à changer leur manière de consommer
- **Une offre d'accompagnement et de formation sur mesure** pour ceux qui auraient besoin d'être accompagnés main dans la main
- **Une mise en réseau** pour partager les bonnes pratiques
- Et enfin, **un label** pour valoriser les restaurants les plus vertueux et permettre au grand public de les identifier

VALEURS

- Démarche éco-responsable
- Alimentation durable
- Favorise la transition écologique des restaurants

CRITÈRES

- Cahier des charges précis à suivre
- 8 axes d'analyse pour mesurer la démarche écologique : approvisionnement, carte, santé, déchets, ressources, non-alimentaire, communication, éthique
- 3 niveaux d'engagement différents

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Contrôle des factures
- Visites ponctuelles

RENOUVELLEMENT

- Après un nouvel audit

DURÉE DE VALIDITÉ

- 1 an

COÛT

- Adhésion annuelle à partir de 500€ HT par an et par établissement
- Si besoin d'accompagnement : devis sur-mesure

COMMENT S'ENGAGER

1. Créer un compte sur ecotable.fr
2. Remplir un questionnaire de 150 questions sur les pratiques de son établissement et fournir 1 mois de factures (sur l'alimentaire et le non-alimentaire)
3. Si l'établissement apparaît éligible : faire une demande de labellisation
4. Les restaurants labellisés sont mis en avant sur la carte des écotables, avec une page dédiée par établissement
3. Si l'établissement apparaît éligible : faire une demande de labellisation
4. Un portrait du restaurant est réalisé pour le site Écotable

COORDONNÉES

Écotable
75020 Paris

ecotable.fr

contact@ecotable.fr



FIG

food index for good



Date création
2019



Type
Badge



Zone géographique
France



Cibles
Restaurants



Structure porteuse
Association Food Index for Good



Organisme certificateur
Association Food Index for Good



Nb structures engagées
230 établissements badgés

DESCRIPTION DÉMARCHE

Cet outil vise à faire changer les modèles de restauration vers plus de durabilité, considérant que l'alimentation impacte notre santé et celle de la planète. La démarche FiG est mesurable et scientifique, basée sur l'empreinte carbone.

FiG propose différents programmes d'accompagnement (sensibilisation et formation des équipes, diagnostic énergie, audit déchets, pilotage d'empreinte carbone...).

VALEURS

- Valorisation des changements de pratiques
- Engagement durable



© ART GE - Bernadine Jannot

CRITÈRES

9 critères répartis sous 2 thèmes :

- Évaluation de l'impact des ingrédients
- Évaluation des actions déchets et énergie 70 points maximum, validation à partir de 25 points

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Audit de contrôle tous les ans par des auditeurs externes formés à la démarche et suivi d'amélioration continue

COÛT

- 250€ HT pour la cotisation annuelle

PRÉREQUIS

- Proposer une offre végétarienne à la carte
- Recycler les déchets selon les consignes locales
- Proposer des plats à base de produits frais
- Ne pas servir d'espèces de poisson menacés

RENOUVELLEMENT

- Après un nouvel audit

DURÉE DE VALIDITÉ

- 1 an

COMMENT S'ENGAGER

1. **Faire le test d'éligibilité et télécharger les justificatifs sur la plateforme**
2. **Évaluation par l'équipe FiG sur base des factures transmises**
3. **Envoi d'un plan d'action et d'un rapport d'éligibilité au badge FiG**
4. **Si éligible, mise en valeur grâce à l'autocollant en vitrine, sur l'application Etiquetable et sur TheFork**

COORDONNÉES

FiG

75015 Paris

fig.eco

contact@fig.eco



Green food label



Date création
2018



Type
Label



Zone géographique
France



Cibles
Restaurants souhaitant
officialiser leur niveau
d'engagement éco-responsable



Structure porteuse
Green Food



Organisme certificateur
Green Food



Nb structures engagées
36

DESCRIPTION DÉMARCHE

Ce label officialise la démarche environnementale globale des restaurants.

VALEURS

- Engagement durable
- Valorisation des changements de pratiques



© ART BE - Benjamin Pimout

CRITÈRES

10 critères dont au moins 6 à respecter pour être labellisé :

- Utilisation de produits locaux et/ou bios
- Produits d'entretien
- Réduction des dépenses énergétiques
- Revalorisation d'inventus
- Revalorisation des déchets organiques
- Tri
- Flux tendus
- Doggy bag
- Menu végétarien
- Énergie renouvelable

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Audits annuels de suivi

RENOUVELLEMENT

- Possible au bout d'un an

COÛT

- 350 € HT

DURÉE DE VALIDITÉ

- 1 an



COORDONNÉES

Green Food Label
44119 Treillières

greenfood-label.com

contact@greenfood-label.com



Maître restaurateur



ASSOCIATION
FRANÇAISE
DES MAÎTRES
RESTAURATEURS



Date création
2007



Type
Seul titre d'État pour
la restauration française



Zone géographique
France et DROM-COM



Cibles
Tout restaurateur indépendant,
de la petite auberge à l'étoilé.
Il doit être propriétaire, dirigeant
ou salarié qualifié d'une entreprise
de restauration traditionnelle et doit
répondre à des critères en termes
de qualification professionnelle
(être titulaire d'un diplôme, certificat
ou titre inscrit au répertoire des
certifications professionnelles)
et/ou d'expérience professionnelle



Structure porteuse
- Direction Générale
des Entreprises (DGE)
- Association Française
des Maîtres Restaurateurs



Organisme certificateur
Les trois cabinets certificateurs
mandatés par la DGE sont : AFNOR,
CERTIPAQ et Bureau Véritas



Nb structures engagées
1 200 établissements

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

- Garantit une cuisine entièrement faite maison
- Utilisation de produits locaux, frais et de saison
- Tout est transformé sur place
- Restauration engagée, de qualité, durable et socialement responsable

VALEURS

- Passion, convivialité, communauté, produits frais locaux, fait maison, terroirs, saisonnalité, gastronomie, entraide, formation, transmission



© 123rib - Bartosch-Salmanski

CRITÈRES

- Le candidat doit répondre à un cahier des charges exigeant : cuisine maison, à partir d'un minimum de produits locaux, de saison, majoritairement frais, mais aussi en termes de qualité d'accueil du client, de qualité de la vaisselle, d'hygiène, de décoration, etc

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Audit préalable avant l'obtention du titre (visite mystère, contrôle des cuisines, toilettes, espaces communs, contrôle des factures,...)
- Contrôle par la DGE et la DPP
- Contrôle par les services d'hygiène

RENOUVELLEMENT

- Tous les 4 ans : repasser un nouvel audit auprès d'un des trois cabinets certificateurs

DURÉE DE VALIDITÉ

- 4 ans, renouvelable par les préfetures

COÛT

- Le prix d'un audit varie entre 460 et 500€ HT en moyenne selon les trois cabinets certificateurs
- 295€ HT par an pour l'adhésion à l'association (à renouveler chaque année)

COMMENT S'ENGAGER

- 1. Contacter un organisme certificateur afin de réaliser l'audit de son établissement et vérifier que ce dernier répond bien aux exigences du titre**
- 2. Le candidat présente ensuite son dossier de candidature à la préfecture du département dans lequel l'entreprise est immatriculée au registre du commerce et des sociétés (RCS), avec les pièces suivantes :**
 - L'identité du demandeur
 - L'adresse et l'enseigne de l'établissement
 - L'extrait Kbis
 - Les justificatifs relatifs aux qualifications professionnelles
 - Le rapport d'audit
- 3. C'est le préfet du département qui est chargé d'attribuer le titre de Maître Restaurateur, sur la base du rapport d'audit et de l'ensemble des pièces du dossier de candidature**

COORDONNÉES

Association Française
des Maîtres Restaurateurs
75008 Paris

maitresrestaurateurs.fr

afmr@maitresrestaurateurs.com



Chapitre 10.

Sites de loisirs, destinations et organisations touristiques

Destination innovante durable.....	102
Divertissement durable	106
Global destination sustainability index.....	108
Green destinations.....	110
NF environnement - sites de visites.....	112



Destination innovante durable



Date création
2021



Type
Label



Zone géographique
France



Cibles
Destinations touristiques et événementiel d'affaires et de loisirs



Structure porteuse
France Congrès Evénements (FCE)



Organisme certificateur
Bureau Veritas France



Nb structures engagées
Nancy fait partie des destinations pilotes et des 5 premières labellisées. Aujourd'hui une quinzaine de destinations sont labellisées en France dont trois dans le grand Est ; DESTINATION NANCY*, Inspire Metz et Troyes La Champagne Events.

*DESTINATION NANCY, certifiée ISO 20 121 sur l'ensemble de son périmètre, labellisée DID en 2022, renouvelée en 2023. Aux côtés de 12 structures engagées, elle totalise 22 engagements et 92 actions : consommation responsable, lutte contre le gaspillage, mobilités durables, inclusion, etc...

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

Initié et développé par France Congrès et Evénements, et soutenu par l'ADEME et le commissariat général au développement durable (CGDD), ce label est une reconnaissance de l'engagement des collectivités pour un tourisme et des événements éco-responsables, dont le positionnement et les objectifs sont alignés sur les accords de Paris et les objectifs de l'ONU. Les organisme-pilote chargé d'animer et de développer le sujet localement doivent avoir dans leur gouvernance un lieu préalablement certifié ISO 20121 avant de s'engager dans la labellisation « Destination Innovante Durable ».

Démarche globale, à l'échelle d'une ville ou d'une intercommunalité, Destination Innovante Durable permet à une collectivité de structurer son action autour d'un référentiel qui répond à 8 enjeux majeurs par une série de 26 actions opérationnelles.

Au-delà du label, délivré par Bureau Veritas Certification qui vient valoriser un niveau de maturité et d'engagement, la démarche D.I.D. présente des vertus fédératrices puisqu'elle permet aussi aux socioprofessionnels et autres parties prenantes locales de s'engager en optant pour certaines actions parmi les 26 référencées.

Présidé par David Lisnard, maire de Cannes et président de l'Association des Maires de France, notre réseau incite à « penser et travailler différemment le développement des activités événementielles et touristiques ».

Il couvre divers aspects, de la gouvernance transparente à la sécurité, la lutte contre le gaspillage et la mise en valeur du patrimoine. L'objectif est d'accueillir les visiteurs en respectant l'environnement, la culture locale et ses habitants. Cette démarche inclut tous les acteurs, des locaux aux entreprises et visiteurs, pour une expérience touristique globalement responsable. Désormais en partenariat avec les labels Écotable et Clef Verte, les établissements sont référencés sur notre carte interactive pour découvrir la Destination durable de l'hébergement, l'alimentation durable à l'activité touristique et événementielle.

VALEURS

- **Gouvernance**
- **Tourisme et événementiel responsables**
- **Implication des acteurs locaux**
- **Innovation durable**



©ART GE - Pierre Defontaine

COÛT

- 3 500 à 4 000 €

RENOUVELLEMENT

- Après audit

DURÉE DE VALIDITÉ

- 3 ans

MODALITÉ DE CONTRÔLE

- Audit de suivi tous les 18 mois

PRÉREQUIS

- Être certifié ISO 20121
- Être membre de FCE Candidature et obtention

CRITÈRES :

- 8 enjeux et 26 actions :
Minimum 1 action par enjeu pour l'organisme-pilote
Minimum 3 actions dans 2 enjeux pour les partenaires

→ Dans une démarche d'amélioration continue

Une nouvelle version verra le jour prochainement abordant de nouvelles actions dans l'air du temps pour répondre aux préoccupations environnementales, sociales et économiques dans les secteurs du tourisme et de l'événementiel d'affaires et de loisirs.

COMMENT S'ENGAGER

1. Prendre contact avec FCE
2. Déposer son dossier de candidature auprès de Bureau Veritas France
3. Audit documentaire
4. Accord du droit d'usage du label

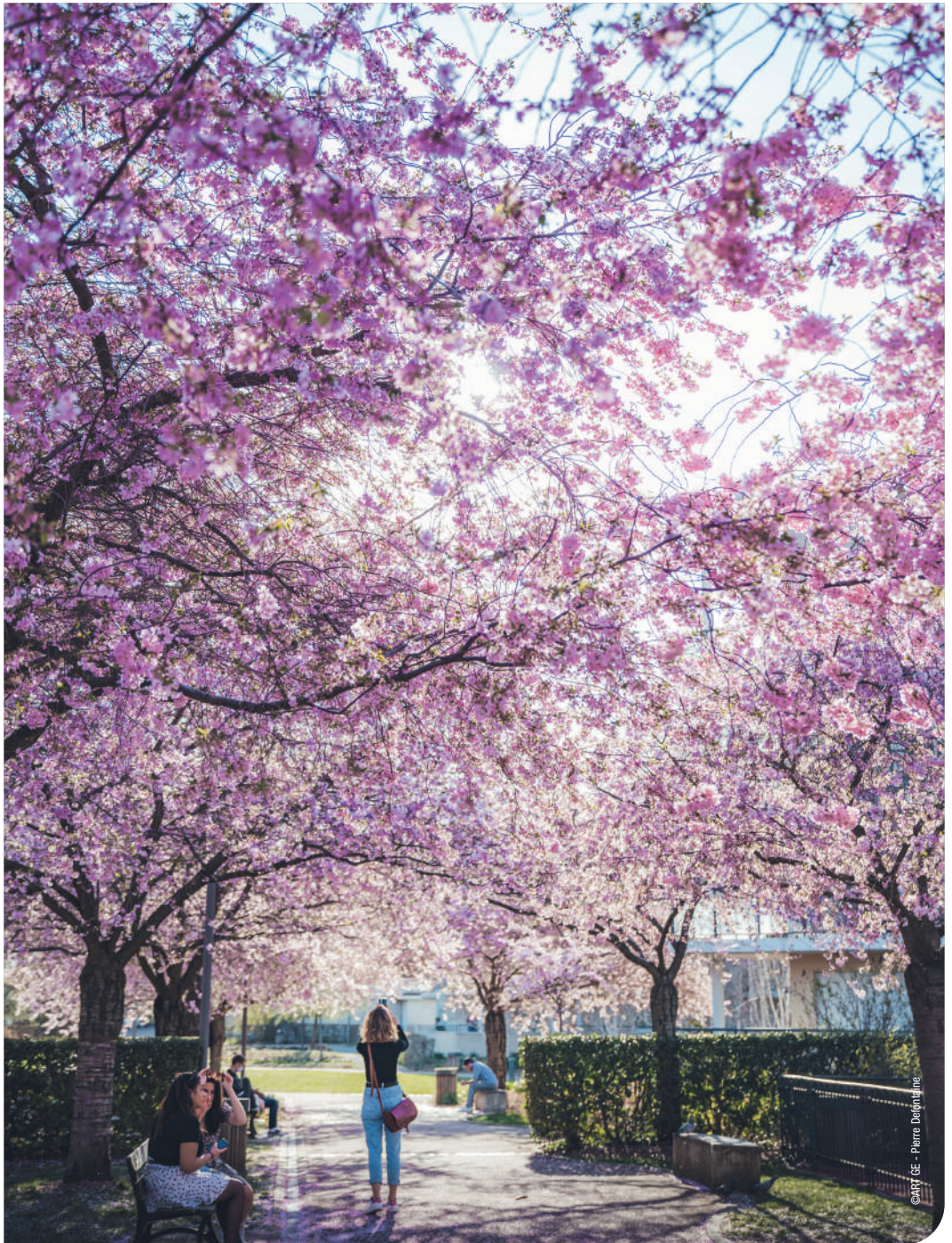
COORDONNÉES

France Congrès et Evénements
75008 Paris

[Découvrir le label - \(france-congres-evenements.org\)](http://france-congres-evenements.org)








[La carte des labellisées et « futures » - \(france-congres-evenements.org\)](http://france-congres-evenements.org)

marion.beauvir@france-congres-evenements.fr



Divertissement durable



	Date création 2018
	Type Label
	Zone géographique France
	Cibles Tous les sites de loisirs et culturels
	Structure porteuse Syndicat National des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (SNELAC)
	Organisme certificateur Auditeurs indépendants formés et accrédités au label
	Nb structures engagées 15 (en 2024)

DESCRIPTION DÉMARCHE

Le label « Divertissement Durable » s'adresse à tous les sites de loisirs et culturels, quelle que soit la nature du site, sa taille et son niveau d'engagement, afin d'impliquer tous les acteurs dans une démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE).

VALEURS

- Le label « Divertissement Durable : l'émotion responsable » vise à initier une prise de conscience dans le secteur des loisirs et de la culture, des problématiques environnementales et sociales et d'engager un mouvement des professionnels du divertissement pour répondre à ces enjeux

CRITÈRES

- Référentiel d'évaluation établi par les sites de loisirs et culturels, pour les sites de loisirs et culturels, qui comprend 18 indicateurs et 120 critères. Les indicateurs représentent les axes clés de la labellisation, répartis sur les trois piliers du développement durable et les critères, leur application pratique

MODALITÉS DE CONTRÔLE

Afin de garantir un niveau d'exigence et d'indépendance, l'audit de labellisation est réalisé par un auditeur indépendant accrédité Divertissement Durable :

- Audit : lors de l'audit, l'auditeur étudie la démarche entreprise par le site conformément au référentiel d'évaluation et comptabilise des points (2 points si le critère est réalisé, 1 point s'il est en cours de réalisation, 0 point s'il n'est pas réalisé)
- Rapport d'audit : à l'issue de l'audit, il remet à la commission de labellisation son rapport d'audit, qui l'examine
- Obtention du label : la commission prononce, en cas d'évaluation positive, l'octroi du label et le niveau obtenu (sensibilisé, engagé, expérimenté)

RENOUVELLEMENT

- Le label Divertissement Durable invite et accompagne les espaces de loisirs et culturels français à mettre en place une démarche d'amélioration continue en matière de responsabilité sociétale des entreprises
- Ce label doit être renouvelé tous les 2 ans

DURÉE DE VALIDITÉ

- 2 ans

COÛT

- Adhésion gratuite pour les adhérents au SNELAC et payante pour les non-adhérents
- Coûts des audits de labellisation, négociés entre l'équipe Divertissement Durable et les auditeurs accrédités, variables en fonction des auditeurs

COMMENT S'ENGAGER

1. Engagement :

- Adhésion au label à travers la signature d'une convention de labellisation et de la charte d'engagement
- Accès à l'espace membre et mise à disposition des outils de labellisation

2. Démarche :

le label invite et accompagne les espaces de loisirs et culturels à engager une démarche d'amélioration continue en matière de responsabilité sociétale des entreprises. Il reprend les trois piliers du développement durable (environnement, social, économie) dans un référentiel d'évaluation comprenant 18 indicateurs et 120 critères. Le label repose sur une certification évolutive en trois niveaux dont l'accent est porté sur l'amélioration continue :

- **Site sensibilisé (N3)** : le site est sensibilisé aux enjeux et entame sa démarche RSE
- **Site engagé (N2)** : le site a engagé une démarche RSE active et structurée
- **Site expérimenté (N1)** : le site a une grande connaissance et maîtrise de la démarche RSE

3. Accompagnement :

le SNELAC accompagne le site tout au long de la mise en place de la démarche :

- Présentation du label
- État des lieux du site
- Lecture approfondie du référentiel
- Définition de la stratégie RSE
- Suivi de la démarche
- Mise à disposition d'un kit de certification

COORDONNÉES

Divertissement Durable
75008 Paris








divertissement-durable.fr

contact@divertissement-durable.fr



Global destination sustainability index



	Date création 2015
	Type Programme de mesure de la stratégie et des performances de durabilité des destinations
	Zone géographique International
	Cibles Destinations touristiques
	Structure porteuse IMEX Frankfurt, MCI, ICCA, City DNA (European Cities Marketing)
	Organisme certificateur GDS Movement
	Nb structures engagées 8 villes en France (Bordeaux, Lyon, Paris, Nantes, Toulouse, Strasbourg, Marseille et Nice) et 100 destinations dans le monde (2024)

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

Indice mondial de mesure de durabilité des destinations / programme permettant de mesurer, de comparer et d'améliorer la stratégie de durabilité (environnementale, sociale et économique) des destinations touristiques.

Le GDS-Index est un outil d'amélioration des performances produisant un classement annuel mondial des destinations les plus durables, en fonction de leurs performances et stratégies. Un indice en pourcentage (comparable aux autres destinations participantes au GDS-Index) leur est attribué afin d'encourager et récompenser les destinations régénératives.

VALEURS

- **Amélioration des compétences et performances en matière de durabilité, sensibilisation des parties prenantes, renforcer la collaboration de l'écosystème**

CRITÈRES

Évaluation des destinations selon 77 critères dans 4 domaines :

- La performance environnementale
- La performance en matière de progrès social
- La performance des fournisseurs
- La performance de la gestion des destinations

Les critères sont créés et révisés régulièrement par un comité technique composé par des experts du secteur

Les critères sont liés directement aux standards internationaux comme les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies et les critères du Global Sustainable Tourism Council - Destinations (GSTC)

Cahier des charges et méthodologie : <https://www.gds.earth/wp-content/uploads/Methodology-2023.pdf>

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Pour chaque critère, les destinations répondent aux questions avec des preuves à l'appui. Des preuves valables doivent être soumises pour qualifier chaque critère répondu. Une évaluation est ensuite menée par les consultants expérimentés du GDS-Index

RENOUVELLEMENT

- Annuel

COÛT

- À partir de 4400 €

DURÉE DE VALIDITÉ

- 1 an

COMMENT S'ENGAGER

- 1. Rejoindre le GDS-Index**
- 2. Répondre aux critères sur la plateforme en ligne (données sur les parties prenantes de la destination, fournir des indicateurs de performance, des données qualitatives de sources officielles...)**
- 3. Recevoir les résultats et obtenir un rapport d'amélioration des performances**

COORDONNÉES

Global Destination Sustainability Movement

<https://www.gds.earth/>
margaux@gds.earth



Green destinations



Date création
2014



Type

Green destinations propose 2 programmes de reconnaissance pour les destinations :

- Le label Green Destinations : une récompense progressive qui marque l'engagement des destinations avec plusieurs niveaux (bronze, argent, or et platine)

- La certification Green Destinations, reconnue par le Conseil Mondial du Tourisme Durable (GSTC), qui requiert la satisfaction de 100% des critères obligatoires du référentiel



Zone géographique
International



Cibles

Destinations touristiques



Structure porteuse
Green Destinations



Organisme certificateur
Green Destinations



Nb structures engagées

Plus de 120 destinations labellisées dans le monde

En France, 12 destinations engagées dont 2 labellisées en 2023

<https://www.greendestinations.org/home/about/destinations-collection/>

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

1. Inscription en ligne
2. Engagement contractuel et reporting des informations pour chaque critère du référentiel sur une plateforme en ligne dédiée
3. Evaluation : audit sur place par un auditeur indépendant
4. Décision de certification par le Comité de Certification
5. Plan d'action pour une amélioration continue

VALEURS

Les valeurs sont définies par l'acronyme GREEN en anglais :

- **G**enuine and authentic (sincère et authentique)
- **R**espectful and responsible (respectueux et responsable)
- **E**conomically sustainable (responsable économiquement)
- **E**nvironment and climate (orienté environnement et climat)
- **N**ature and landscape (protecteur de la nature et des paysages)

CRITÈRES

Le référentiel compte 84 critères, dont 75 obligatoires et 9 optionnels, répartis selon 6 thèmes :

- Management de la destination
- Nature et paysage
- Environnement et climat
- Culture et tradition
- Bien-être social
- Entreprises et communications

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Différents audits et suivi d'amélioration continue

RENOUVELLEMENT

- Après un nouveau contrôle au bout des 2 ans

COÛT

L'accès au label ou à la certification comprend 2 niveaux de coûts :

- Un coût unique correspondant à la phase d'engagement : 2400 € HT (tarif 2023), qui donne accès à la plateforme en ligne pendant 12 mois, du contenu informatif pour chaque critère, des exemples de bonnes pratiques ainsi qu'à des formations en ligne sur le tourisme durable et la compréhension des critères du référentiel ainsi que d'autres services
- Un coût annuel de labellisation, qui varie en fonction de la taille de la destination entre 2300 € HT pour les destinations de moins de 25 000 habitants et 5800 € HT pour plus d'un million d'habitants

DURÉE DE VALIDITÉ

- 2 ans

COMMENT S'ENGAGER

Il suffit de s'inscrire en ligne en complétant un simple formulaire :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfZPDOA4KeVHxfMrlqOIFn3lOG43QpgsiVGsLrqCoASd7GSeA/viewform>

COORDONNÉES

<https://www.greendestinations.org/awards-certification/>
matthieu_le_scanf@hotmail.com



NF environnement sites de visites



SITES DE VISITE - NF 526

www.ecolabels.fr



Date création

2014



Type

Certification



Zone géographique

France



Cibles

Tous les lieux touristiques accueillant des visiteurs et offrant un service de médiation



Structure porteuse

AFNOR Certification



Organisme certificateur

AFNOR Certification



Nb structures engagées

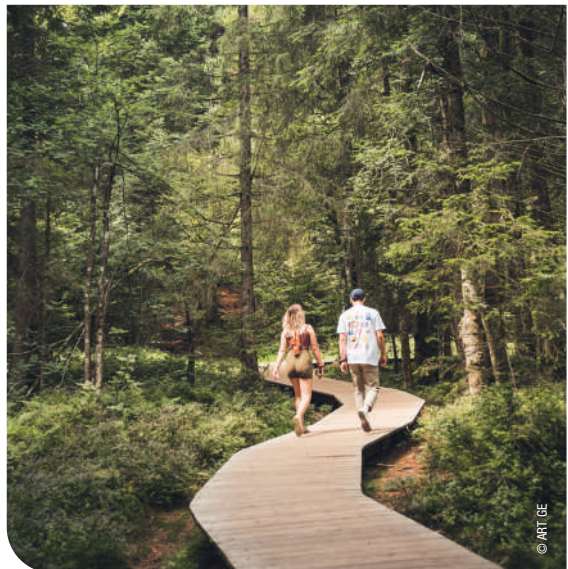
8 sites

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

La certification NF Environnement « Sites de visite » garantit la réduction des impacts environnementaux des sites de visite par contrôle de nombreux critères.

VALEURS

- Activités de loisirs écoresponsables
- Développement durable
- Réduction de l'impact des activités touristiques sur l'environnement



© ART BE

CRITÈRES

Le référentiel comprend 104 critères dont 33 obligatoires et 71 optionnels, concernant :

- La gestion générale
- Les achats responsables
- L'énergie
- L'eau

PRÉREQUIS

Pour être certifié NF Environnement « Sites de visite », le lieu doit avoir :

- Une activité identifiée dans le tourisme
- Un service d'accueil humain des visiteurs
- Un système de billetterie
- Un service de médiation (transfert de connaissance ou de savoir-faire)

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Différents audits
- Prévion de sanction : retrait en cas de non-respect du référentiel ou du processus de certification, ou s'il y a un usage abusif de la marque
- Suivi d'amélioration continue

RENOUVELLEMENT

- Au bout des 4 ans, après un nouvel audit

COÛT

- Variable

DURÉE DE VALIDITÉ

- 4 ans

COMMENT S'ENGAGER

- 1. Dépôt d'un dossier de demande de certification**
- 2. Étude de recevabilité : étude du dossier de candidature**
- 3. Audit sur site : interview des équipes, analyse des pratiques, des données au regard des exigences de la norme et du référentiel**
- 4. Restitution de l'audit : présentation synthétique des conclusions de l'audit et remise du rapport d'audit**
- 5. Délivrance du certificat et du logo**

COORDONNÉES

AFNOR Certification
93571 La Plaine Saint-Denis

[certification.afnor.org](https://www.afnor.org/certification.afnor.org)

Grand est

<https://www.afnor.org/grand-est/>







Chapitre 11.

Tous types d'entreprises, de territoires et autres catégories

ATR agir pour un tourisme responsable.....	116
B Corp	118
EarthCheck.....	120
Énergie partagée.....	122
Engagé RSE (ISO 26000)	124
Green globe.....	126
ISO 14001	128
ISO 50001.....	130
LUCIE 26000	132
Numérique responsable	134
Tourisme équitable (ATES)	138

ATR - agir pour un Tourisme responsable



Date création
2004



Type
Label



Zone géographique
France et pays francophones



Cibles
Opérateurs de voyages francophones
(TO, AGV, sur-mesure, distributeurs)



Structure porteuse
Association ATR



Organisme certificateur
ECOCERT environnement



Nb structures engagées
87 membres de l'association dont 16
titulaires du label au 1er février 2025.

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

Le label ATR est attribué aux opérateurs de voyages sur la base de **critères garantissant l'implication des voyageurs et des acteurs du tourisme dans une démarche de tourisme responsable**, de la conception du voyage jusqu'à sa réalisation sur place.

VALEURS

- **Tourisme responsable**
- **Voyage responsable**
- **Respect de l'environnement et des populations locales**
- **Économie locale**



© ART BE

CRITÈRES

- Le label est articulé autour de 3 axes : transparence, partenariat et cohérence
- Il comprend 16 critères d'exigences déclinés en 42 indicateurs

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Audit de contrôle tous les ans

RENOUVELLEMENT

- Après un nouvel audit

DURÉE DE VALIDITÉ

- 1 an

COÛT

- Cotisation annuelle selon chiffre d'affaires

COMMENT S'ENGAGER

- 1. Prendre contact avec ATR pour obtenir les documents nécessaires**
- 2. Formuler une demande de labellisation à retourner à Ecocert**
- 3. Écocert formule un devis**
- 4. Accompagnement dans la démarche de labellisation avec ATR**
- 5. Audit d'habilitation mené par Ecocert**
- 6. Analyse du rapport d'audit et attribution du label par Ecocert**
- 7. Communication par ATR sur l'attribution du label**

COORDONNÉES

Agir pour un Tourisme
Responsable (ATR)
75017 Paris

tourisme-responsable.org

contact@tourisme-responsable.org



B Corp



Date création
2006



Type
Certification



Zone géographique
International



Cibles
Entreprises privées qui intègrent dans leur mission, leur modèle économique, leurs effectifs, leurs produits ou services, des objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux



Structure porteuse
B-Lab



Organisme certificateur
B-Lab



Nb structures engagées
B Corp fédère plus de 9400 entreprises de toutes tailles et tous secteurs dans 100 pays, dont plus de 500 en France. (janvier 2025)

DESCRIPTION DÉMARCHE

La certification B Corp octroyée par l'ONG indépendante B-Lab, est accordée à des entreprises qui se fixent des objectifs extra financiers, sociaux ou environnementaux et qui répondent à des critères exigeants en matière de responsabilité et de transparence.

Les entreprises labellisées sont de toutes tailles et tous secteurs.

VALEURS

- **RSE, développement durable, piliers du développement durable** (économique, social, environnemental)



CRITÈRES

- 5 piliers principaux renfermant de nombreux critères : gouvernance, collaborateurs, collectivités, environnement, clients...
- Chaque entreprise doit remplir le Business Impact Assessment : elle doit obtenir un score supérieur à 80 points pour être en mesure de poursuivre le processus de labellisation. Si c'est le cas, il est nécessaire de se conformer à un audit de vérification qui atteste l'éligibilité de l'activité. À ce titre, un analyste reprendra toutes les réponses du questionnaire et pourra demander des justificatifs supplémentaires. À l'issue de ce processus et si tout est en ordre, l'entreprise est « B Certifiée »

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Pas de contrôle durant la période labellisée

RENOUVELLEMENT

- Après réévaluation de l'entreprise au bout des 3 ans

DURÉE DE VALIDITÉ

- 3 ans

COÛT

- Variable selon l'entreprise et proportionnel au chiffre d'affaires

COMMENT S'ENGAGER

- **Contactez B Corp**

COORDONNÉES

B Lab France
75009 Paris

bcorporation.fr

certification@bcorporation.fr





Date création
2000



Type
Certification



Zone géographique
International



Cibles
Tous les acteurs touristiques
et du voyage



Structure porteuse
EarthCheck



Organisme certificateur
Organismes indépendants qualifiés



Nb structures engagées
654

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

EarthCheck Certified est le seul programme mondial de Benchmarking et de Certification pour le tourisme durable, soutenu par la science et les logiciels d'EarthCheck.

Les systèmes scientifiques d'EarthCheck ont été développés par le Centre de Recherche

Coopérative pour le Tourisme Durable en Australie sur une période de 10 ans. EarthCheck est une entreprise certifiée ISO 9001.

Le programme EarthCheck Certified est destiné aux entreprises du tourisme et des voyages pour qu'elles puissent démontrer leur engagement en matière de durabilité, de façon mesurable. L'accent est porté sur des analyses, des données et l'implication des parties prenantes. Le programme est adaptable à toutes les entreprises, quel que soit leur stade d'engagement en matière de durabilité.

Méthodologie :

1. Engagement des parties prenantes et développement des politiques :

EarthCheck vous aide à impliquer votre équipe et vos parties prenantes dans la création d'une politique de durabilité définie

2. **Benchmarking** : des métriques de performance quantitatives sur plusieurs indicateurs tels que l'utilisation de l'énergie et de l'eau, les émissions de carbone, la gestion des déchets et l'impact communautaire sont évalués en temps réel

3. **Certification** : le processus se conclut par un audit sur site effectué par un auditeur indépendant qui évalue la conformité de l'organisation aux normes EarthCheck

VALEURS

– Valeurs environnementales, sociales, de gouvernance et de durabilité globale

CRITÈRES

Plus de 250 critères répartis en 5 catégories :

- Engagement et Politique
- Analyse comparative et performances
- Gouvernance
- Approche
- Communication

Et des clés de performances : émissions de gaz à effet de serre, rendement énergétique, préservation et gestion des ressources énergétiques, gestion des ressources en eau douce, protection et gestion des écosystèmes, gestion des questions socioculturelles, aménagement et gestion du territoire, protection de la qualité de l'air, gestion des eaux usées, gestion des déchets solides, gestion des matières dangereuses pour l'environnement

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Benchmarking / auto-évaluation annuelle
- Audits sur site pour la 1^{re} ou 2^e année de certification : menés par des auditeurs indépendants qualifiés

COÛT

- À partir de 4 000€ par an

RENOUVELLEMENT

- Si les conditions sont toujours respectées au bout des 5 ans

DURÉE DE VALIDITÉ

- 1 an

COMMENT S'ENGAGER

Contacteur Earth Check

COORDONNÉES

EarthCheck France

earthcheck.org

andre.russ@earthcheck.org



Énergie partagée



Date création
2020



Type
Label



Zone géographique
France



Cibles
Projets de production d'énergie
renouvelable



Structure porteuse
Énergie Partagée Association



Organisme certificateur
Agence Locale de l'Énergie et du
climat des Ardennes
Alter Alsace Energies
Lorraine Energies Renouvelables



Nb structures engagées
31 projets d'énergie renouvelable
citoyenne labellisés en France

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

Le label Énergie Partagée distingue les démarches de développement d'énergie renouvelable particulièrement vertueuses pour les territoires. Ces projets doivent être encouragés et valorisés. Soutenu par l'ADEME, le label Énergie Partagée est le seul label qui certifie la qualité des installations d'énergie renouvelable pour les territoires qui les accueillent, sur la base d'un cahier des charges précis.

VALEURS

Le label Energie Partagée s'axe autour de cinq piliers :

- L'intérêt territorial
- La dynamique locale
- La gouvernance partagée, démocratique et transparente
- La finalité non spéculative
- L'Écologie

CRITÈRES

- Les cinq piliers du label Energie Partagée sont déclinés en 14 critères spécifiques.

Ces critères s'adressent à tout projet d'énergie renouvelable, quelle que soit la filière. Ils questionnent les objectifs et la démarche, l'implication des acteurs locaux dans le projet, et les impacts pour le territoire.

Tous les critères du label sont décrits dans **le guide de labellisation Energie Partagée**

COÛT

- Gratuit pour les porteurs de projets
- Cofinancé par l'ADEME et Energie Partagée Association

DURÉE DE VALIDITÉ

- 5 ans

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Les porteurs de projet évaluent leur positionnement pour chaque critère du label avec leur interlocuteur régional
- La délivrance du label est validée par une commission nationale sur la base de cette évaluation

RENOUVELLEMENT

- Après une nouvelle évaluation conjointe

COMMENT S'ENGAGER

- **En prenant contact avec votre interlocuteur du réseau régional de l'énergie citoyenne GECLER**

COORDONNÉES

<https://gecler.fr/contact/>
reseau@gecler.fr



Engagé RSE (ISO 26000)



Date création
2010



Type
Label



Zone géographique
France



Cibles
Tous types d'établissements



Structure porteuse
AFNOR Certification



Organisme certificateur
AFNOR Certification



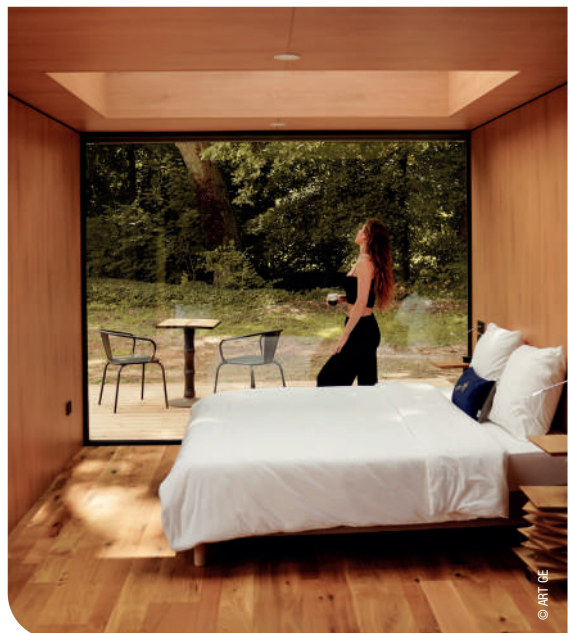
Nb structures engagées
712 (en novembre 2024)

DESCRIPTION DÉMARCHE

Ce label évalue la démarche d'implication RSE des entreprises, sur la base de l'ISO 26000.
Plusieurs niveaux de certification sont possibles.

VALEURS

- Amélioration de la RSE
- Valorisation démarches durables
- Exemplarité



CRITÈRES

54 critères répartis en 5 thématiques :

- Ancrage territorial : communautés et développement local
- Déploiement de la démarche RSE
- Gouvernance
- Mode de production et de consommation durables
- Ressources Humaines, relations et conditions de travail

COÛT

- 5 000 à 7 000 € : ≤ 10 personnes
- 7 000 à 10 000 € : 11 – 50 personnes
- 10 000 à 13 000 € : > 50 personnes
- 195 € : coût de la norme ISO 26000

DURÉE DE VALIDITÉ

- 3 ans

3 chapitres de résultats RSE :

- Indicateurs économiques
- Indicateurs environnementaux
- Indicateurs sociaux

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Audit terrain et documentaire tous les 18 mois
- Prévion de sanction : retrait du label si dégradation du niveau obtenu mettant en cause la démarche RSE
- Suivi d'amélioration continue

RENOUVELLEMENT

- Au bout des 3 ans, après un nouvel audit

COMMENT S'ENGAGER

1. **Évaluation sur site**
2. **Visites des sites et rencontres avec 5 parties prenantes au choix (client, fournisseur, collectivité...)**
3. **Analyse des pratiques : approche stratégique**
4. **Rapport de performance**
5. **Obtention d'un niveau de performance RSE**
6. **Obtention d'un kit de communication**
7. **Évaluation de suivi à mi-parcours**

COORDONNÉES

AFNOR Certification
93571 La Plaine Saint-Denis

certification.afnor.org

Grand Est

<https://www.afnor.org/grand-est/>



Green globe



Date création
1993



Type
Label Indépendant



Zone géographique
International



Cibles
Toutes les organisations touristiques



Structure porteuse
Green Globe Certification



Organisme certificateur
Auditeur accrédité



Nb structures engagées
Plus de 600 dans le monde (dont une soixantaine en France en août 2023)

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

Programme international certifiant la gestion durable des entreprises du voyage et du tourisme dans le monde entier. Plusieurs référentiels sont disponibles, qui correspondent à diverses activités du secteur : hébergement, restauration, parc d'attractions et lieux de visite, centres de congrès, voyages et destinations...

VALEURS

- **Approche globale et opérationnelle en développement durable, RSE, sensibilisation à l'éco-responsabilité**



© Unsplash - Arthur Voznenko

CRITÈRES

- 4 chapitres (management de la démarche /social et économie locale / culture et patrimoine / environnement) composés de 44 critères eux-mêmes composés de 250 à 380 indicateurs de conformité, selon le référentiel métier
- 3 niveaux de certification : certified, gold (pour une certification depuis au moins 5 ans), platinum (pour une certification depuis au moins 10 ans)
- L'intégralité des critères Green Globe est révisée et mise à jour deux fois par année civile. Le programme est basé sur les normes et accords internationaux suivants : *Global Sustainable Tourism Criteria (GSTC), Global Partnership for Sustainable Tourism Criteria (STC Partnership), Baseline Criteria of the Sustainable Tourism Certification Network of the Americas, Agenda 21 and Principles for Sustainable Development Endorsed by 182 Governments at the United Nations Rio de Janeiro Earth Summit in 1992, ISO 9001/14001/19011 (International Standard Organisation)*

L'engagement dans Green Globe permet d'atteindre plusieurs objectifs de Développement Durable (ODD / SDG) des Nations Unies

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Alternance chaque année entre un audit complet sur place et un audit de suivi à distance

RENOUVELLEMENT

- Après 1 an et un nouvel audit

DURÉE DE VALIDITÉ

- 1 an

COÛT

- Variable selon la taille de l'organisation

COMMENT S'ENGAGER

1. Enregistrement et adhésion en ligne
2. Assistance et conseils possibles par un expert indépendant
3. Envoi du dossier de candidature (plateforme en ligne)
4. Audit sur site par un auditeur accrédité
5. Remise des conclusions à Green Globe Certification
6. Décision sur l'obtention de la certification
7. Valorisation des structures engagées à travers différentes actions/supports de communication

COORDONNÉES

Green Globe France

greenglobe.com

greenglobe@fticonsulting.com



ISO 14001



Date création

1996, actualisation en 2015



Type

Norme



Zone géographique

International



Cibles

Tous types d'établissements



Structure porteuse

Organisation Internationale
de Normalisation



Organisme certificateur

Organismes certificateurs accrédités
par le Comité Français d'Accréditation



Nb structures engagées

+ de 300 000 certificats
dans le monde

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

La norme ISO 14001 est relative à la mise en place d'un système de management environnemental pour minimiser les impacts de son activité sur l'environnement : il s'agit de définir une politique et des objectifs d'amélioration des performances environnementales.

VALEURS

- **Management environnemental**
- **Maîtrise des impacts environnementaux de l'entreprise**



© BEST JOUBERS - Maxime Chouard

CRITÈRES

- Diverses exigences réparties en 10 thématiques

PRÉREQUIS

- Avoir 2 étoiles minimum
- Être implanté dans un site privilégié adapté au tourisme de nature (Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux, zones futures ou limitrophes de parcs, géoparcs, zone Natura 2000, monuments historiques...)
- Avoir son hôtel intégré dans son environnement (architecture locale, à la campagne...)
- Offrir des pratiques écoresponsables

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Audit de suivi en année 2 et 3

RENOUVELLEMENT

- Au bout de 3 ans sur la base d'un audit complet

DURÉE DE VALIDITÉ

- 3 ans

COÛT

- Variable selon la taille et la nature des activités de l'organisation

COMMENT S'ENGAGER

- 1. Définir un référent dans l'entreprise pour piloter la démarche**
- 2. Communiquer à tous les collaborateurs l'engagement de l'entreprise à se faire certifier et expliquer pourquoi**
- 3. Identifier et partager les bonnes pratiques existantes**
- 4. Définir ses objectifs, ses orientations et les communiquer**
- 5. Ajuster le fonctionnement de son organisation (responsabilités et processus)**
- 6. Surveiller que ces actions sont efficaces (revues, indicateurs, contrôles, audits)**
- 7. Engager la certification : passer l'audit de certification auprès d'un organisme certificateur indépendant**

COORDONNÉES

AFNOR Certification
93571 La Plaine Saint-Denis
[certification.afnor.org](https://www.afnor.org)

Grand Est

<https://www.afnor.org/grand-est/>



ISO 50001



Date création
2018 (première édition 2011)



Type
Norme



Zone géographique
International



Cibles
Tous types d'établissements



Structure porteuse
Organisation Internationale
de Normalisation



Organisme certificateur
AFNOR Certification



Nb structures engagées
1 010 certificats en France

DESCRIPTION DÉMARCHE

Cette norme vise à aider les structures dans leur démarche de transition écologique, axée sur le management de l'énergie et les économies associées. ISO 50001 définit un cadre d'exigences pour que les organismes puissent :

- Élaborer une politique pour une utilisation plus efficace de l'énergie
- Fixer des cibles et des objectifs pour mettre en œuvre cette politique
- S'appuyer sur des données pour mieux comprendre les problèmes liés à la consommation d'énergie et prendre des décisions pour y remédier
- Mesurer les résultats
- Examiner l'efficacité de la politique et améliorer en continu le management de l'énergie

VALEURS

- **Management environnemental**
- **Maîtrise des impacts environnementaux de l'entreprise**

CRITÈRES

- Obligatoire pour les entreprises consommant plus de 24GWh/an sur 3 ans
- Permet une exemption d'audit énergétique pour les entreprises consommant entre 2,7 et 24GWh
- Certification recommandée pour toutes les autres entreprises car vecteur d'économie

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Visite d'audit de maintien tous les ans et audit de renouvellement tous les 3 ans

COÛT

- Variable en fonction de l'entreprise et de la nature de ses activités

RENOUVELLEMENT

- Tous les 3 ans

DURÉE DE VALIDITÉ

- 3 ans

COMMENT S'ENGAGER

Il suffit de contacter un organisme de certification qui délivre la certification ISO 50001 (AFNOR certification, APAVE...)

Des étapes intermédiaires comme le diagnostic initial 50001 ou des missions d'accompagnement sont également possibles

COORDONNÉES

AFNOR Certification
93571 La Plaine Saint-Denis

certification.afnor.org

claire.delabrechague@afnor.org

Grand Est

<https://www.afnor.org/grand-est/>



LUCIE 26000



Date création

2007



Type

Label



Zone géographique

International



Cibles

Tous types d'établissements



Structure porteuse

Agence LUCIE



Organisme certificateur

Comité de labellisation indépendant



Nb structures engagées

1 200

DESCRIPTION DÉMARCHE

Le label LUCIE 26000 s'appuie sur la norme ISO 2600 afin d'encourager les entreprises à valoriser leurs engagements en faveur de la responsabilité sociétale et du développement durable.

VALEURS

- RSE, 3 piliers du développement durable (**économique, social et environnemental**)



© BEST JOBBERS - Maxime Couillard

CRITÈRES

7 thématiques avec différents principes d'actions et critères à respecter :

- Gouvernance responsable
- Droits de la personne
- Relations et conditions de travail responsables
- Environnement
- Éthique des affaires
- Intérêt des consommateurs
- Développement local et intérêt général

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Évaluation de suivi réalisée au bout de 2 ans par les auditeurs de l'agence LUCIE, de Bureau Veritas Certification, de RSEVAL, de Baker Tilly ou de Cert'Up Maïeutika

COÛT

- La formation : 1 100€ HT par personne pour 2 jours
- Les 2 audits (avant l'attribution du label et au bout de 2 ans après la labellisation) : sur devis avec une fourchette entre 6 000 et 15 000€ pour des grandes entreprises : le tarif varie en fonction de la taille de l'organisation et du nombre de sites à auditer
- La redevance annuelle LUCIE : 0,01% du chiffre d'affaires (CA) avec un minimum de 1 000€ /an (pour un CA inférieur à 10M€) et plafond à 12 000€ /an (pour un CA supérieur à 120 M€)

RENOUVELLEMENT

- Au bout des 4 ans, après un nouveau cycle de labellisation

DURÉE DE VALIDITÉ

- 4 ans

COMMENT S'ENGAGER

1. **Contactez l'agence LUCIE**
2. **Suivre la formation « Piloter sa démarche RSE selon l'ISO 26000 avec le label LUCIE »**
3. **Réaliser son autodiagnostic**
4. **Évaluation externe sur site et plan d'action RSE sur 4 ans**
5. **Obtention du label**

COORDONNÉES

Label LUCIE
75003 Paris

labellucie.com

contact@agence-lucie.com



Numérique responsable



Date création

2019



Type

Label



Zone géographique

International



Cibles

Entreprises, collectivités et associations de toutes tailles et tout secteur d'activité



Structure porteuse

Agence LUCIE



Organisme certificateur

Agence LUCIE



Nb structures engagées

Environ 180

DESCRIPTION DÉMARCHE

Le label numérique responsable a été pensé pour réduire l'impact du numérique. Il valorise les efforts fournis par les entreprises engagées dans le numérique responsable : démarche d'amélioration continue qui vise à réduire l'empreinte écologique, économique et sociale des technologies de l'information et de la communication (TIC).

VALEURS

- **Éco-responsabilité, amélioration continue, accessibilité**

CRITÈRES

Un référentiel à suivre composé de 4 axes et 14 principes d'actions, construit par l'Institut du Numérique Responsable en partenariat avec le Ministère de la Transition Ecologique, l'ADEME et WWF :

- Stratégie et gouvernance
- Soutien à la stratégie numérique responsable
- Cycle de vie des services numériques
- Étendre sa démarche numérique responsable

2 autres référentiels spécifiques existent également : pour les collectivités (axe supplémentaire sur les leviers externes des collectivités) et les ESN (axe supplémentaire sur les produits et services des ESN)

COÛT :

- Sur 2 ans, le coût de la labellisation NR est composé de la redevance du label et du coût de l'audit réalisé par l'Agence LUCIE et de la Certification de connaissances Numérique Responsable. Attention, le tarif de l'audit indiqué ci-dessous, est donné à titre indicatif pour un seul site :
1. Le coût de la formation : le MOOC est disponible gratuitement sur le site de l'INR. Pour valider les compétences acquises, le prix de la certification de compétences délivré par l'INR s'élève à 80€ TTC par personne
 2. Le coût de la redevance : pour les entreprises de – de 50 collaborateurs avec un chiffre d'affaires de moins de 2 millions d'euros, la redevance est fixée à 500€ HT par an. Pour les entreprises de plus de 50 collaborateurs ou avec un CA de plus de 2 millions d'euros, la redevance s'élève à 0,01% du chiffre d'affaires, comprise entre 1000€ et 6000€ HT par an
 3. Le coût de l'audit à distance : le coût de l'audit d'une demi-journée réalisé par l'Agence LUCIE est de 750€ HT



MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Audit documentaire (enquête salariés – client – fournisseurs)
- 1/2 journée d'évaluation à distance
- Plan de progrès sur 2 ans

RENOUVELLEMENT

- Au bout des 2 ans

DURÉE DE VALIDITÉ

- 2 ans

COMMENT S'ENGAGER

1. Entrée dans la communauté numérique responsable : contacter l'équipe de l'Agence LUCIE : contact@agence-lucie.com
2. MOOC et certification numérique responsable : pour obtenir le label NR niveau 1, vous devez suivre le MOOC conçu par l'Institut du Numérique Responsable. Ce MOOC est disponible gratuitement en ligne. À la suite du MOOC, vous devez passer la Certificat de connaissance Numérique Responsable de l'INR et de l'Université de La Rochelle pour valider vos connaissances
3. Audit de labellisation : votre démarche NR est ensuite évaluée à distance sur une demi-journée par un expert de l'Agence LUCIE ou de Baker Tilly, à la suite d'un audit documentaire. Ensuite, vous recevez un rapport d'évaluation avec votre score sur 1000 points, le détail de l'évaluation par principe d'action et des recommandations pour progresser
4. Obtention du label niveau 1 : si vous obtenez plus de 300 points, votre organisation est labellisée NR - niveau 1 pour une durée de 2 ans. Vous avez ensuite un mois pour définir votre plan d'action pour développer votre engagement NR. Pour assurer une progressivité dans le parcours d'engagement du label NR niveau 1 et 2, sachez que le score du niveau 1 est plafonné à 600 points sur 1000. Si votre organisation atteint 600 points, nous vous recommandons de passer à l'étape supérieure avec le niveau 2 lors de votre renouvellement de label.

COORDONNÉES

<https://label-nr.fr/>

contact@agence-lucie.com



Tourisme équitable (ATES)



	Date création 2014 (International) 2020 (France)
	Type Label
	Zone géographique France
	Cibles Voyagistes et structures d'accueil touristique en France
	Structure porteuse Association pour le Tourisme Équitable et Solidaire (ATES)
	Organisme certificateur Auditeur tierce partie missionné par l'ATES (étude documentaire et audit de terrain)
	Nb structures engagées 17 (en janvier 2025)

DESCRIPTION DÉMARCHÉ

L'objectif de ce label est d'apporter des garanties quant aux pratiques des voyagistes et structures d'accueil touristique en France et d'assurer le respect des engagements pris dans la Charte du Tourisme Équitable et Solidaire.

VALEURS

- **Tourisme équitable et solidaire** : implication des locaux dans l'activité touristique, développement équilibré des territoires visités, financement des projets collectifs gérés et décidés localement par le versement d'un fonds de développement, rémunérations justes et concertées pour toute personne impliquée dans l'activité touristique, appui à l'autonomisation à travers notamment le soutien à la professionnalisation, bannissement de toute forme de discrimination et recherche de l'égalité femme-homme dans l'activité touristique

CRITÈRES

Différents critères à respecter selon la labellisation « France » ou « Voyageur »
Environ 50 critères regroupés sous 3 dimensions :

- Équilibre et pérennité des partenariats locaux
- Gestion de la structure
- Qualité de l'activité touristique

Référentiel Voyageur : 8 critères obligatoires, des critères prioritaires et de progrès

Référentiel Tourisme en France : 8 à 10 critères obligatoires, des critères prioritaires et de progrès

MODALITÉS DE CONTRÔLE

- Audit tierce partie : auditeurs externes formés à la démarche par trois cabinets partenaires : Tero, ID territoires et Colibri Tourisme
- Audit terrain : tous les 3 ans, réalisé par des experts locaux dans les destinations
- Audit documentaire : tous les 3 ans, réalisé par les cabinets partenaires
- Jury externe : décision finale prise par un comité de labellisation dont les membres sont élus
- Prévision de sanction : au renouvellement, retrait du label si la notation est inférieure à l'audit précédent
- Suivi d'amélioration continue : réalisation d'un accord d'objectifs à la suite de l'obtention du label, suivi par l'équipe salariée



© ARTIGE



COÛT

Les coûts, étudiés au cas par cas, sont annexés sur :

- Le nombre d'offres labellisées pour les voyageurs
- Le CA pour les acteurs du tourisme en France

Frais d'inscription seulement pour la première demande de labellisation

Frais d'évaluation (réglés pour 3 ans)

Droit d'usage du label facturé chaque année, sauf en cas d'adhésion à l'ATES

RENOUVELLEMENT

- Après un nouvel audit au bout des 3 ans

DURÉE DE VALIDITÉ

- 3 ans

COMMENT S'ENGAGER

Le label Tourisme Équitable® est accessible sans condition d'adhésion préalable à l'ATES :

- 1. Procéder à un autodiagnostic permettant de valider son éligibilité au label et de définir le référentiel qui sera appliqué (France ou Voyageur)**
- 2. Constituer et déposer son dossier de candidature, assisté par l'ATES**
- 3. Audit documentaire et audit terrain assurés par des tierces parties qui évaluent le respect des critères Label Tourisme Équitable®**
- 4. Rendu de la décision par le comité de labellisation, sur la base du rapport d'évaluation remis par l'auditeur**
- 5. L'organisation est labellisée pour 3 ans, bénéficie de la promotion de l'ATES et du droit d'usage du label :**
elle peut décider d'adhérer à l'ATES pour bénéficier des services rendus aux membres et participer à la gouvernance du réseau

COORDONNÉES

Association pour le Tourisme
Équitable et Solidaire - ATES
75015 Paris

tourisme-equitable.org

equipe@tourismesolidaire.org



© Les Dromes



Remerciements

Nous remercions toute l'équipe du **CRTL Occitanie** pour **l'élaboration de son guide des labels du tourisme** et pour nous avoir autorisé à en exploiter le contenu.



POUR ALLER PLUS LOIN

Guide des démarches de labellisation pour un tourisme responsable
d'ADN Tourisme et ATD
(Acteurs du Tourisme Durable)

